



Directive Cadre européenne sur l'Eau **DORDOGNE**

**Résultat et analyse de la consultation
des partenaires d'EPIDOR et des Comités de suivi départementaux
sur
l'état des lieux des cours d'eau du bassin versant de la Dordogne**

Décembre 2004

EPIDOR



Etablissement Public Territorial de Bassin
Dordogne

Préface



La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) demande aux Etats membres d'atteindre, en 2015, un "bon état écologique de toutes les eaux". C'est un enjeu de première importance pour le bassin de la Dordogne, dont le développement économique repose fortement sur la qualité de son patrimoine naturel et aquatique. La première étape de la mise en œuvre de la DCE a consisté à réaliser l'état des lieux du district Adour Garonne, dont découlent les questions importantes qui se posent sur ce bassin en matière de gestion de l'eau. Les réponses à ces questions constitueront la base du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) révisé. Les aides auxquelles les collectivités pourront prétendre au titre de leur politique de l'eau, et notamment celles distribuées par l'Agence de l'eau Adour Garonne, seront inspirées par le SDAGE révisé. Il pourra aussi poser de nouvelles contraintes, promouvoir de nouveaux outils de gestion ou délimiter de nouvelles unités géographiques de gestion de l'eau. On le voit, la DCE, outre les enjeux de développement, représente aussi des enjeux financiers, réglementaires et administratifs pour le bassin de la Dordogne.

C'est pourquoi, EPIDOR a été très présent tout au long du processus de mise en œuvre de la DCE, en veillant tout particulièrement à ce que l'information, l'appropriation et la participation des acteurs de l'eau soient les meilleures possibles. Après une première série de réunions d'information organisées en octobre et décembre 2003, à Périgueux, Tulle et Brive, EPIDOR a souhaité, au second semestre 2004, collecter et recenser les observations des acteurs de l'eau sur l'état des lieux. L'établissement public a ainsi organisé des réunions et des rencontres techniques en Dordogne, dans le Lot, dans le Puy de Dôme et le Cantal, en Gironde et en Corrèze.

Ce document présente et analyse ces observations. A leur lumière, il permettra d'évaluer la pertinence et l'exhaustivité des questions importantes de la DCE et contribuera ainsi à garantir la qualité du SDAGE révisé. Cette initiative de concertation lancée par l'établissement public EPIDOR a été observée avec attention et analysée positivement dans le cadre du projet européen HarmoniCOP.

A sa manière, exemplaire, EPIDOR œuvre pour une bonne gouvernance de l'eau et agit pour une gestion durable des rivières, au service de la communauté du bassin versant de la Dordogne.

Bernard CAZEAU

Sénateur

Président du Conseil général de la Dordogne

Président d'EPIDOR

Sommaire

Glossaire	3	ANNEXES	22
Le point de vue de deux observateurs Par Richard RAYMOND et Pierre MAUREL (CEMAGREF - CNRS)	4	Observations et propositions de classement recueillies en réunions	24
Descriptif de la démarche	8	- UHR Dordogne amont	25 à 35
- Un objectif : favoriser la concertation et la participation du public à la mise en œuvre de la DCE	8	- UHR Dordogne aval	36 à 40
- Une méthode pour permettre l'expression de chacun	9	- UHR Vézère	41 à 46
- Liste générique des personnes invitées aux réunions départementales	10	- UHR Dronne	47 - 48
- Planning des réunions et participation	10	- UHR Isle	49 à 52
- Planning des réunions et participation	11	- UHR littoral	52 - 53
Analyse des observations recueillies	12	Observations du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	54
- Synthèse des remarques	12	Listes des participants aux réunions et personnes rencontrées	56
- Quelques chiffres	12	- Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal	56
o Données générales	12	- Département de la Corrèze	57
o Observations sur les classements	12	- Département du Lot	58
- Analyse par UHR	16	- Département de la Dordogne	59
o Dordogne amont	16	- Département de la Gironde	60
o Dordogne aval	17		
o Vézère	18		
o Isle-Dronne	18		
o Littoral	19		
o Ensemble du bassin versant	19		
Conclusion	20		

Glossaire

Masse d'eau (ME): portion de cours d'eau, aquifère, plan d'eau,... dont les caractéristiques sont homogènes. C'est l'unité de base du découpage de la DCE, servant pour l'évaluation de la qualité des milieux.

UHR : Unité Hydrographique de Référence. Une UHR est un ensemble de cours d'eau faisant partie d'un même bassin versant. Le bassin de la Dordogne est partagé en 5 UHR : Dordogne amont (bassin versant de la Cère inclus), Dordogne aval (de la confluence avec la Cère à la confluence avec la Lidoire), Vézère, Isle-Dronne (jusqu'à leur confluence) et Littoral (territoire Dordogne et Isle-Dronne non compris dans les UHR correspondants, jusqu'à l'estuaire de la Gironde)

Bon état : Le bon état est composé du bon état écologique et du bon état chimique. Le bon état écologique est défini à partir d'éléments caractérisant la physico-chimie, la biologie et l'hydromorphologie de la masse d'eau. Le bon état chimique est défini par rapport à des normes de qualité environnementales (concentrations maximales de différents éléments polluants, dont les nitrates, les pesticides et les substances prioritaires au sens de la DCE). Certaines masses d'eau, considérées comme n'ayant pas subi d'impact (ou très peu) de l'activité humaine serviront de référence pour la définition du bon état.

MEFM : Masse d'Eau Fortement Modifiée. C'est une masse d'eau qui a subi des altérations physiques du fait de l'activité humaine, altérations lui « interdisant » l'atteinte du bon état écologique. Si les activités à l'origine des modifications sont considérées comme irréversibles (ne pouvant être remise en cause pour des raisons économiques ou techniques), la masse d'eau est fortement modifiée. Ses objectifs sont alors ajustés. Elle devra atteindre le bon potentiel écologique et non plus le bon état écologique. Le bon état chimique reste valable.

RNABE : Risque de Non Atteinte du Bon Etat. Si le bon état écologique ou le bon état chimique ne semble pas pouvoir être atteint en 2015, alors la masse d'eau est classée en RNABE. Elle pourra bénéficier de report d'échéance (2 fois six ans au maximum) et/ou d'objectifs moins ambitieux.

Non R : la masse d'eau atteindra le bon état en 2015

Doute : Les informations disponibles ne sont pas suffisantes. Il faudra faire des mesures complémentaires dans le cadre du programme de surveillance à mettre en place pour 2006, afin de classer la masse d'eau dans l'une ou l'autre des catégories (RNABE ou non R).



Le point de vue de deux observateurs

Par Richard RAYMOND et Pierre MAUREL (CEMAGREF - CNRS)

Afin d'associer les différents partenaires concernés par la gestion partagée des hydrosystèmes, E.P.I.DOR a choisi de réunir les différents Comités de suivi départementaux de son territoire. Ces moments de concertation avaient pour but d'associer, de manière volontaire et active, les différents partenaires de la gestion de l'eau à l'établissement de l'état des lieux des masses d'eau du bassin versant de la Dordogne pour la mise en oeuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

De son côté, le Cemagref (l'UMR 3S Cemagref/ENGREF et l'équipe irrigation à Montpellier) est impliqué dans deux projets de recherche aux objectifs similaires : le projet européen HarmoniCOP¹ et un projet retenu au programme de recherche CDE² du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. L'objectif scientifique du projet HarmoniCOP est d'améliorer la mise en oeuvre de l'article 14 de la DCE. Cet article porte sur la participation du public dans l'élaboration des plans de gestion par bassin hydrographique. Le projet développe le concept "d'apprentissage social" à la résolution collective de problèmes complexes. Plusieurs études de cas sont observées dans différents pays européens, les équipes françaises (LATTS et Cemagref) ayant retenu le bassin versant de la Dordogne. Dans les deux projets, le Cemagref se concentre essentiellement sur l'évaluation des outils d'information et de communication (en particulier géographiques) en appui à la participation. Ces outils occupent une place grandissante, en assurant non seulement des fonctions techniques classiques (gérer de l'information) mais également des fonctions sociales et relationnelles (raisonnement collectif, expression des savoirs locaux, légitimation d'acteurs, explicitation de la diversité des représentations d'une même

¹ *HarmoniCOP : Harmonising Collaborative Planning –*
<http://www.harmonicop.info>

² *CDE : Concertation Décision et Environnement -*
<http://www.inra.fr/sed/environnement/pr-cde.html#contact>

réalité, ...). En Dordogne, le problème des éclusés, les contrats de rivière de la Cère et du Céou et l'état des lieux des masses d'eau pour la DCE ont été étudiés.

C'est à ce titre que le Cemagref a été autorisé par EPIDOR à assister à plusieurs des réunions portant sur l'état des lieux des masses d'eau. Nous y avons observé le déroulement des processus d'échange et de collecte des observations faites par ces différents partenaires. Nous y avons également recueilli auprès des acteurs invités quelques commentaires et appréciations sur la réunion tenue. Nos premières analyses sont les suivantes.

Comme tout processus interactif d'échange d'informations, ces réunions se sont inscrites dans un cadre qui guide le processus lui-même et la participation de chacun. Ce cadre fut clairement établi par E.P.I.DOR quelques semaines avant la date de chacune des réunions. Ainsi, chaque participant reçut un courrier précisant l'objectif et la forme de cette réunion mais aussi le vocabulaire utilisé (glossaire) et le territoire concerné (cartes). Une synthèse des objectifs de la D.C.E., de l'état des lieux de chaque masse d'eau et des questions importantes fut également fournie à chaque acteur invité. Ainsi chacun connaissait les "règles du jeu" auquel il était convié avant d'y participer. Ce souci de transparence fut sans doute à l'origine de la réelle volonté de participation et d'échange qu'ont manifesté la très grande majorité des personnes observées.

Des cartes récapitulatives de l'état des lieux et de l'évaluation du R.N.A.B.E. servirent de support aux échanges et aux observations. Chaque acteur put, grâce à ces cartes, situer le territoire et la masse d'eau concernés par la discussion entamée. Outre l'établissement d'une référence commune, ces cartes permirent également aux participants de désigner et de localiser les éléments qu'ils évoquaient. Les portions de cours d'eau, les points de rejet, les espaces... prirent alors une dimension réelle qui légitimât les nombreux points de vue exprimés. Différents mais légitimes, ceux-ci ont alors pu être discutés et mis en perspectives.

Au cours de ces échanges, nous avons pu constater l'importance accordée aux observations et points de vue établis à partir d'une connaissance empirique fine du territoire désigné.

Ces observations et points de vue furent plus suivis encore lorsqu'ils étaient justifiés et expliqués par un savoir technique ou scientifique. Les acteurs disposant de ces deux formes de savoirs (empirique et technico-scientifique) ont alors pris le leadership des groupes de discussion. Cependant, l'organisation de ces réunions en petits groupes de travail (4 à 6 personnes) permit aux animateurs de recueillir de nombreux avis, ceci malgré ces leaderships qui, ici comme ailleurs, s'établissent parfois au sein des communautés d'échange.

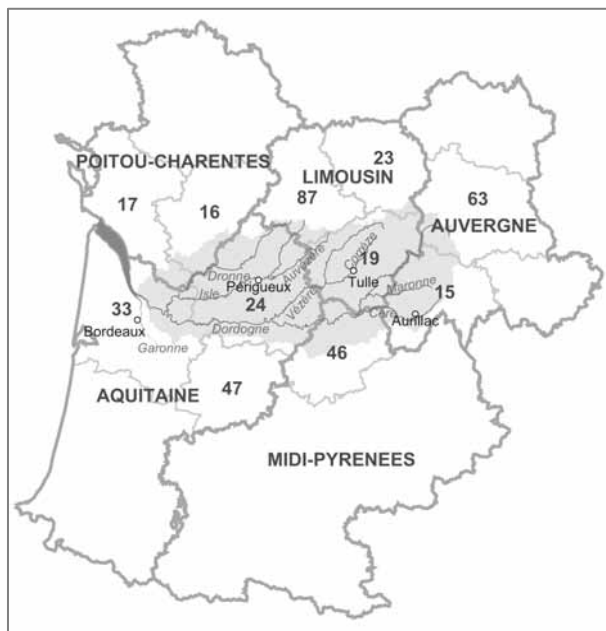
La légitimité donnée aux connaissances et aux observations étayées par un savoir empirique concernant la réalité désignée eût pour avantage d'écarter les discours et prises de positions générales sans applications concrètes sur les espaces désignés. Mais elle eût aussi son revers. En effet, chaque atteinte au bon état écologique qui a été désignée ou rapportée fut traduite en appréciation générale de la masse d'eau considérée et/ou de l'importance du R.N.A.B.E.. Chaque phénomène ou indice probant fut ainsi considéré comme l'expression de l'aspect global de la réalité désignée et non comme un élément particulier à prendre en compte dans une synthèse qui reste à faire. Or les faits relevés furent essentiellement les marques de pollution. Ceci a parfois engendré une appréciation pessimiste de l'état des masses d'eau et de l'évaluation du R.N.A.B.E.. Seule, l'expression de point de vue expert étayé par un double savoir empirique et technico-scientifique a pu, parfois, faire contre-poids à ce pessimisme.

De même, la recherche de cohérence dans les appréciations ou les opinions formulées, ou recueillies par l'animateur, a parfois conduit à écarter certaines remarques ou informations qui semblaient contradictoires avec l'appréciation finale et synthétique de l'état de la masse d'eau considérée ou du R.N.A.B.E. qui y était associé. Cette recherche de cohérence a pu être à l'origine d'une perte d'information. En effet, aussi bien l'état d'une masse d'eau que l'évaluation du R.N.A.B.E. étant multicritères, chacun de ces critères, considérés indépendamment et sans souci de cohérence, aurait dû être pris en compte. Cette remarque est sans doute à relier à la difficulté courante qu'ont les agents sociaux à considérer un même objet de points de vue différents et parfois opposés sur leur échelle de valeurs.

Enfin, de nombreux acteurs ont exprimé des difficultés à se positionner par rapport à l'évaluation du R.N.A.B.E.. Ces difficultés furent liées à une méconnaissance de la méthodologie adoptée par l'Agence de l'Eau pour évaluer ce risque mais surtout à leur ignorance des conséquences de ce classement. Ces acteurs n'ont pu alors se positionner de manière stratégique (devaient-ils associer telle masse d'eau à un R.N.A.B.E. important en espérant intensifier les investissements et les efforts de gestion ou, au contraire, écarter ce R.N.A.B.E. afin de ne pas justifier, *a priori*, un échec de gestion). Cette difficulté de positionnement a pu, peut-être, servir une tentative d'objectivation et de description non stratégique de l'état des lieux des masses d'eau.

Les personnes interrogées à la fin de ces réunions ont toutes témoigné de leur intérêt mais aussi de leur satisfaction d'avoir participé à ces réunions. De très nombreux acteurs s'inquiètent du devenir de leurs observations et commentaires. Aussi souhaitent-ils qu'un document précisant ces observations et commentaires soit établi. Celui-ci aurait une double fonction : d'une part, pérenniser un discours essentiellement oral et, d'autre part, permettre de marquer une certaine distance par rapport à une politique future qu'ils ne veulent pas cautionner *a priori* (éviter le risque de concertation alibi).

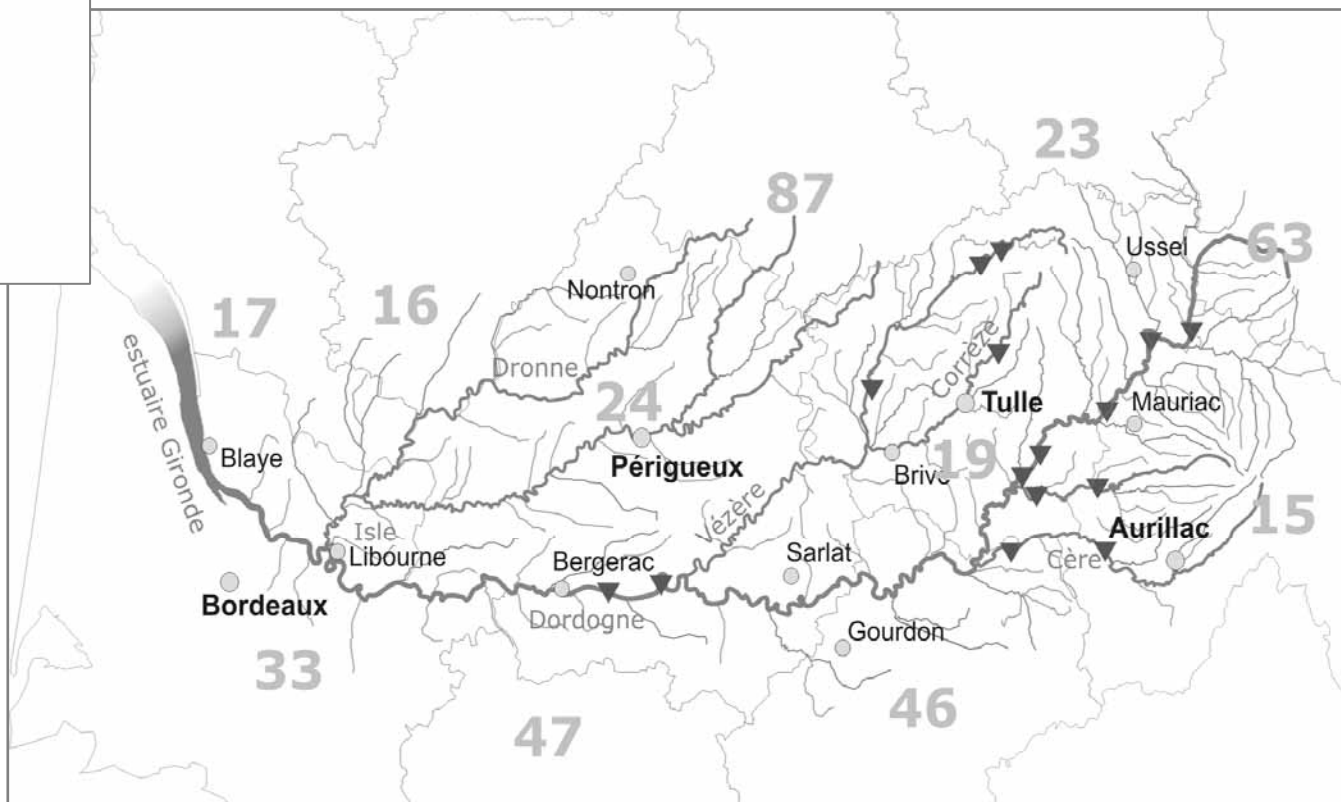
La fonction annoncée de ces réunions de concertation et d'échange était de partager les savoirs et les connaissances expertes concernant les masses d'eau du bassin versant de la Dordogne. Celle-ci fut sans doute atteinte malgré la rapidité des discussions due aux contingences matérielles et aux échéances de la D.C.E.. Mais il nous semble qu'une autre fonction importante de ces réunions fut de rassembler les différents acteurs concernés par la gestion d'une ressource partagée. Parce qu'ils devraient être suivis d'applications tangibles (établissement de l'état des lieux, établissement des questions importantes et révision de SDAGE), ces échanges et discussions ont renforcé l'implication effective de ces acteurs à la gestion collective de leur territoire commun. Ils ont également renforcé la confiance que ces acteurs pouvaient avoir dans ces processus de gestion participative mais aussi dans la structure qui les anime sur le bassin versant de la Dordogne. Cette fonction, inscrite essentiellement dans la dimension relationnelle des processus de gestion participatifs, complète et soutient les avancées substantives de ces modes de gestion.

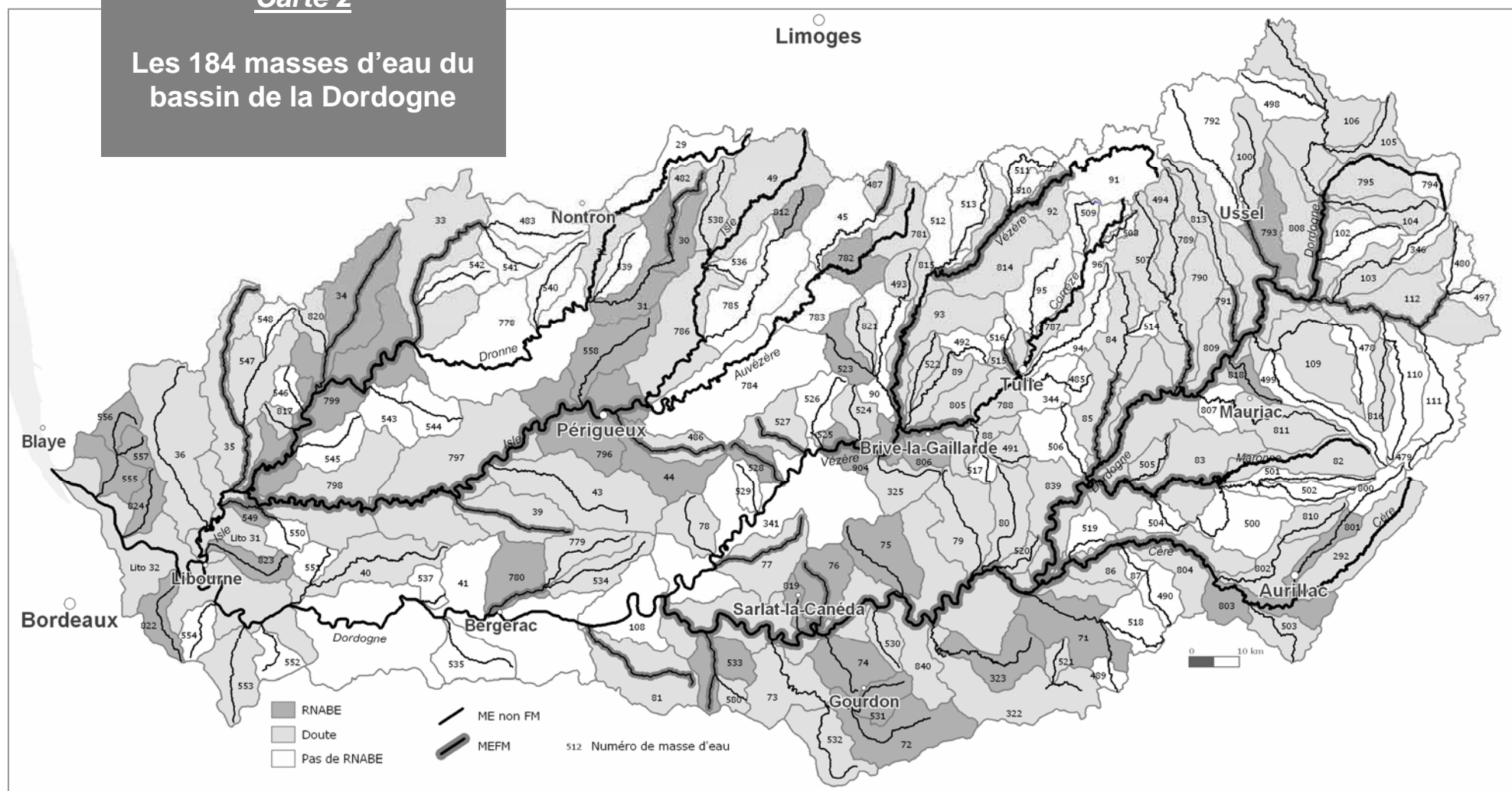


Le bassin de la Dordogne c'est :

24 000 km²,
 150 rivières de plus de 15 km,
 soit 5300 km de cours d'eau.
 5 régions,
 11 départements,
 1500 communes,
 1 100 000 habitants

Carte 1
Le bassin de la Dordogne



Carte 2**Les 184 masses d'eau du bassin de la Dordogne**

Masse d'eau (ME): portion de cours d'eau, aquifère, plan d'eau,... dont les caractéristiques sont homogènes. C'est l'unité de base du découpage de la DCE, servant pour l'évaluation de la qualité des milieux.

Descriptif de la démarche

Un objectif : favoriser la concertation et la participation du public à la mise en œuvre de la DCE

En France, la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) a été confiée aux Agences de l'Eau. A partir de 2003, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a réalisé un état des lieux pour chacun des huit bassins du District (Dordogne, Adour, Charente, Lot, Tarn-Aveyron, Garonne, Littoral, Nappes profondes), en établissant les caractéristiques de la ressource en eau, des incidences des activités humaines sur l'état des eaux et l'évolution probable de cet état en 2015 par application d'un scénario tendanciel. La synthèse des huit documents constitue l'état des lieux du bassin Adour-Garonne.

De cet état des lieux découlent les questions importantes, elles identifient géographiquement les problèmes principaux, devant être résolus pour atteindre les objectifs de la DCE (bon état des masses d'eau, non détérioration, réduction des substances prioritaires, zones protégées) et du SDAGE. Les réponses à ces questions constitueront la base du SDAGE révisé. Il intégrera donc le programme de mesures de la DCE et constituera le fondement des programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Au cours du second semestre 2004, les partenaires institutionnels (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Conseils Economiques et Sociaux Régionaux, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, Chambres Consulaires, principales agglomérations, membres des Commissions Géographiques, Comités de rivière, Commissions Locales de l'Eau, services de l'Etat,...) ont été consultés sur les questions importantes se posant au niveau du district Adour-Garonne et sur le programme de travail et le calendrier prévisionnel pour la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Après une première série de réunions d'information organisées en octobre et décembre 2003, à Périgueux, Tulle et Brive, et dans le cadre de la concertation et de la communication à mener à différentes étapes clés de la DCE, EPIDOR a souhaité au second semestre 2004, recenser les attentes et collecter les observations des acteurs de l'eau locaux et départementaux, sur l'état des lieux du bassin de la Dordogne dans sa version de juin 2004.

Pour cela des réunions et des rencontres techniques ont été organisées par EPIDOR, fin 2004, dans les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal, de la Corrèze, du Lot, de la Dordogne et de la Gironde. Il s'agissait surtout de mener la consultation à un niveau pertinent, le bassin versant.



Un atelier du Comité de suivi organisé dans le département de la Dordogne

Une méthode pour permettre l'expression de chacun

Les partenaires d'EPIDOR ayant une bonne connaissance des cours d'eau ont été invités dans chaque département à une réunion de travail. La composition du groupe de travail découle de celle des Comités de suivi départementaux (CSD) mis en place dans le cadre de la Charte Vallée Dordogne. Cinq réunions départementales ont ainsi été initiées par EPIDOR. Des rencontres spécifiques ont été organisées pour le sixième département.

Avant la réunion, chaque invité a reçu une carte du bassin versant et une liste de synthèse des masses d'eau à examiner avec leurs classements, un schéma de principe du déroulement des réunions, un glossaire sur les termes couramment employés dans la DCE, quelques rappels sur cette Directive et le livret des questions importantes du bassin versant de la Dordogne rédigé par l'Agence de l'Eau et issu de l'état des lieux.

Cet état des lieux de la DCE (version juin 2004) a été réalisé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, avec la contribution de la DIREN de bassin et les bureaux d'études SIEE et SCE. Toutes les informations relatives au classement des masses d'eau sont stockées dans des tableaux EXCEL. A partir de ces données brutes, EPIDOR a créé des cartes départementales, au format A2, permettant de localiser clairement chaque masse d'eau et ses limites et de visualiser les différents classements (masses d'eau fortement modifiées, atteinte, doute ou risque de non atteinte du bon état en 2015).

A leur arrivée, les participants ont été répartis en quatre ou cinq groupes de travail d'environ quatre à sept personnes. Les cartes établies par EPIDOR (cf. cartes 2 et 3) servent de base à la consultation. Elles sont situées au centre de la table et permettent à chaque participant de se positionner géographiquement. Chaque groupe est animé par un chargé de mission d'EPIDOR qui recueille les observations des participants. Après un exposé préalable de présentation de l'objectif de la réunion, chaque groupe s'exprime successivement sur tous les sous-bassins du département (exemple : Vézère, Isle, Dordogne).

Ainsi, à la fin de la séance de travail, chacun a pu donner son avis sur l'ensemble des cours d'eau du département.

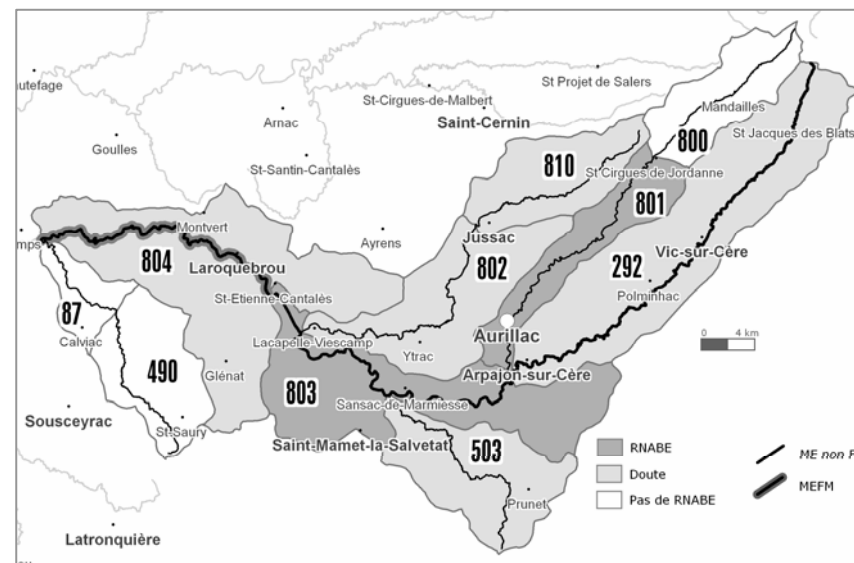
Par ailleurs, les animateurs possèdent les fiches de synthèse de chaque masse d'eau, établies par l'Agence de l'eau. Ces fiches permettent de fournir des informations plus détaillées sur les grandes sources de pollution à l'origine du classement, lorsque le débat le nécessite.

Une synthèse de toutes les propositions émises pendant la réunion a ensuite été transmise aux participants.



Liste générique des personnes invitées aux réunions départementales

- Agence de l'eau
- Président du Conseil Général et élus membres du Conseil d'Administration d'EPIDOR
- Services des Conseils Généraux (SATESE, CATER...)
- Conseils Régionaux
- Associations de protection de l'Environnement
- Chambres de Commerce et d'Industrie
- Chambres d'Agriculture
- Chambres des Métiers
- Conseil Supérieur de la Pêche (brigade départementale et délégation régionale)
- Fédérations de pêche
- Fédérations de chasse
- Communautés de communes du département
- Pays inclus dans le département
- Syndicats de rivière
- Parcs Naturels Régionaux
- Syndicats d'eau potable
- Entreprises privées de distribution d'eau potable
- Représentants de la pêche professionnelle
- UNICEM
- Comités départementaux de tourisme
- Comités départementaux de canoë kayak
- Syndicats de l'hôtellerie de plein air
- UDOSTI
- Union des Consommateurs
- Union des Maires
- Union des associations familiales
- CNASEA
- FDSEA
- Préfecture
- DDE
- DDAF
- DDASS
- DDSV
- DDJS
- DRIRE
- DIREN
- MISE
- EDF
- ONF



Carte 3 : extrait des cartes utilisées comme support de travail pendant les Comités

Planning des réunions et participation

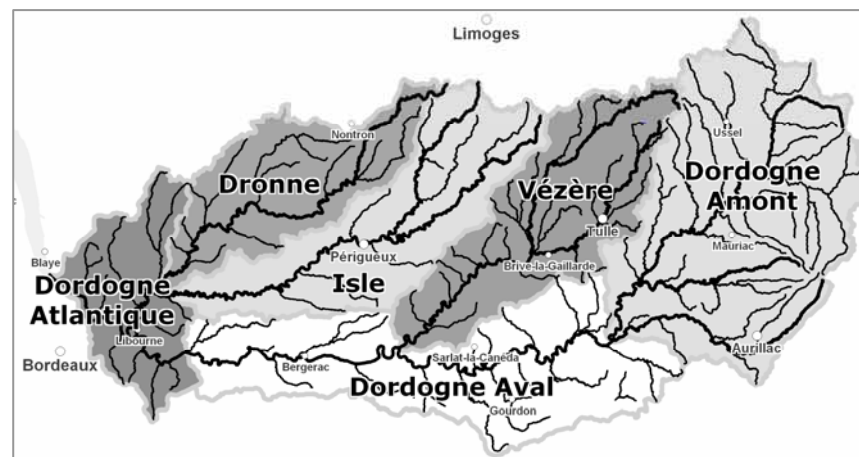
Sur les trois cent invités, quatre-vingt-quinze personnes, essentiellement issues des conseils généraux, du CSP et des fédérations de pêche, de l'intercommunalité, des chambres consulaires et des associations, représentant quelquefois deux structures, ont assisté à ces réunions, soit un taux de participation d'environ 30 %.

La liste des participants est présentée en annexe (p.52).

Il est à noter que la plupart des participants ont déclaré n'avoir pas eu l'occasion de se pencher, avant ces réunions, sur la DCE. Sensibilisés et informés, ils pourront dorénavant utilement contribuer à démultiplier l'information.

Département	Date	Lieu	Nombre de participants
Dordogne	7 septembre 2004	Périgueux	30 et 2 observateurs du Cemagref
Lot	14 septembre 2004	Cahors	22
Cantal Puy de Dôme	12 octobre 2004	Mauriac	26
Gironde	9 novembre 2004	Libourne	11 et 1 observateur du Cemagref
Corrèze	16 novembre 24 novembre 2004	Tulle Tulle	2 4
Total			95

Tableau 1 : Calendrier des réunions



Carte 4 : unités hydrographiques de référence (UHR) du bassin de la Dordogne

Analyse des observations recueillies

Synthèse des remarques

L'ensemble des remarques émises lors des réunions est présenté dans les tableaux en annexe. Les masses d'eau sont classées d'amont en aval et par unité hydrographique de référence (UHR).

Quelques chiffres

Données générales

- Le bassin versant de la Dordogne est partagé en cinq unités hydrographiques de référence ou UHR (cf. carte 4) : Dordogne amont, Dordogne aval, Vézère, Isle-Dronne et Littoral. Dans la version de l'état des lieux de la DCE de juin 2004, ce territoire a été découpé en 204 masses d'eau (portion homogène d'un cours d'eau, d'un système aquifère...), dont 184 de type cours d'eau (cf. carte 2) et 20 de type plan d'eau.
- Certaines masses d'eau sont incluses dans deux départements, **il y a donc eu 247 examens de masses d'eau sur l'ensemble des six départements.**
- L'ensemble des masses d'eau, sauf une : le Léchout (551), était connu des participants, et **seules 10 masses d'eau n'ont fait l'objet d'aucune observation.** Les participants aux différentes réunions départementales possédaient donc une bonne connaissance du terrain, ce qui légitime les propositions émises.

UHR	Nbre de masses d'eau	MEFM	Bon état en 2015	Doute	RNABE
Dordogne amont (bassin versant de la Cère inclus)	73 dont 16 plans d'eau	11	23	20	3
Dordogne aval (de la confluence avec la Cère à la confluence avec la Lidoire)	31 dont 2 non classées	5	5	12	7
Vézère	46 dont 3 plans d'eau	10	19	13	1
Isle-Dronne (jusqu'à leur confluence)	41 dont 1 plan d'eau	11	16	8	5
Littoral (reste du territoire Dordogne et Isle-Dronne)	16 dont 1 non classée	2	2	5	6

Tableau 2 : répartition par UHR et classement des masses d'eau dans l'état des lieux de juin 2004-12-07

Observations sur les classements

- Sur le classement en masse d'eau fortement modifiée**

Dans la version de l'état des lieux de juin 2004, 39 masses d'eau cours d'eau sont considérées comme fortement modifiées. Après consultation des différents partenaires, 22 % des masses d'eau ont subi un reclassement (passage de non MEFM à MEFM ou inversement), ce qui conduit à 44 masses d'eau classées MEFM.

Ces modifications mettent en évidence une **différence d'appréciation** de la modification morphologique des masses d'eau entre un processus logique mené par l'Agence de l'Eau et un avis expert émis par les acteurs de terrain. Cette différence est particulièrement prononcée sur l'UHR Dordogne aval.

La répartition de ces reclassements par UHR, est la suivante :

- Dordogne amont : 12
- Dordogne aval : 19
- Vézère : 8
- Isle-Dronne : 14
- Littoral : 2

Les modifications de classement sont présentées dans le tableau 3.

Ces modifications de classement indiquent donc une tendance à une appréciation, par les experts, plus sévère de la qualité morphologique des cours d'eau. Elle résulte d'une prise en compte par les experts de travaux récents sur les cours d'eau, postérieurs à l'année de référence retenue pour l'élaboration de l'état des lieux (2001) et d'un poids fort donné à la densité de seuils sur les cours d'eau.

La prise en compte de la modification du régime des eaux comme critère de classement d'une masse d'eau en fortement modifiée ne fait pas l'unanimité des participants et a **conduit à supprimer les classements MEFM à l'aval des barrages hydroélectriques**

Au travers de ces réunions départementales, nous avons pu constater que la notion de masse d'eau fortement modifiée était très subjective. Il existe donc un risque, qu'il est difficile de quantifier, de déclasser une masse d'eau parce qu'une partie seulement de celle-ci est très dégradée dans sa morphologie. La notion de dégradation, à l'échelle de la masse d'eau, a quelquefois été difficile à faire comprendre, les observations restant très locales.

Classement état des lieux (version juin 2004)	Propositions en réunions	Nb de masses d'eau	Argumentaire
néant	MEFM non MEFM	1 1	Connaissances terrain
non MEFM	MEFM	31	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de prise en compte des rectifications du cours d'eau (notamment suite à des travaux sur autoroutes ou RN) : 11 - Insuffisance de prise en compte des seuils : 8 - Insuffisance de prise en compte des barrages et dérivations : 3 - Impact de plans d'eau sur la masse d'eau : 5 - Argument non exposé : 2 - Découpage de la masse d'eau non pertinent : 2
MEFM	non MEFM	22	<ul style="list-style-type: none"> - Modification du régime des eaux ne justifie pas une modification de morphologie et un classement MEFM : 9 - Travaux de reconquête en cours et/ou aménagements anciens : 5 - Seuils franchissables (avec ou sans travaux) : 5 - Découpage de la masse d'eau non pertinent : 2 - Argument non exposé : 1

Tableau 3 : propositions de modification de classement MEFM

• Sur l'état prévisionnel des masses d'eau en 2015

Dans la version de l'état des lieux de juin 2004, seules les masses d'eau non fortement modifiées ont fait l'objet d'un classement « RNABE ». En effet, par définition les masses d'eau fortement modifiées ne pourront pas atteindre le bon état. L'objectif à atteindre pour ces masses d'eau est le bon potentiel, qui reste à définir, et qui prendra en compte les modifications à l'origine du classement MEFM. Il faudra attendre 2006 avant de connaître les objectifs assignés à ces masses d'eau.

Lors des réunions départementales, nous avons choisi de laisser les participants s'exprimer sur l'état de toutes les masses d'eau, y compris celles classées MEFM, afin d'avoir leur appréciation sur les objectifs que pouvaient atteindre ces masses d'eau. Afin de ne pas multiplier les sigles dans les tableaux, nous avons utilisés les classes « non R », « doute » et « RNABE » pour toutes les masses d'eau (cf. glossaire p.3).

A l'issue des réunions, des modifications de classement ont été proposées pour 32% des masses d'eau étudiées, ce qui conduit à 49% la proportion de masses d'eau qui devraient atteindre le bon état ou le bon potentiel en 2015, 26% qui ne devraient pas atteindre ce bon état ou ce bon potentiel, et 41% qui sont laissées en doute.

Les modifications de classement peuvent être attribuées à des dégradations ou des améliorations.

Pour certaines masses d'eau plusieurs propositions de classement ont été faites, ce qui explique que le total est supérieur à 100%.

L'UHR Dordogne aval est le secteur sur lequel le plus grand pourcentage de modifications est demandé.

Sur l'ensemble du bassin versant, on constate donc plutôt une tendance à un classement des masses d'eau plus ambitieux pour 2015, et cela malgré un léger pessimisme sur l'état hydromorphologique des cours d'eau.

UHR	Classement état des lieux (version juin 2004)	Propositions en réunions	Nombre de masses d'eau
Dordogne amont	Non R	Doute	5
	Non R	RNABE	3
	Doute	RNABE	2
	Doute	Non R	18
	RNABE	Doute	1
	RNABE	Non R	1
Total amélioration			20
Total dégradation			10
Dordogne aval	Non R	Doute	3
	Non R	RNABE	2
	Doute	RNABE	1
	Doute	Non R	10
	RNABE	Doute	5
	RNABE	Non R	1
Total amélioration			16
Total dégradation			6
Vézère	Non R	Doute	5
	Non R	RNABE	2
	Doute	RNABE	4
	Doute	Non R	3
	RNABE	Doute	0
	RNABE	Non R	1
Total amélioration			4
Total dégradation			11

Tableau 4 : propositions de modification de classement pour 2015

UHR	Classement état des lieux (version juin 2004)	Propositions en réunions	Nombre de masses d'eau
Isle-Dronne	Non R	Doute	2
	Non R	RNABE	4
	Doute	RNABE	9
	Doute	Non R	4
	RNABE	Doute	1
	RNABE	Non R	1
	Total amélioration Total dégradation		6 15
Littoral	Non R	Doute	0
	Non R	RNABE	0
	Doute	RNABE	0
	Doute	Non R	1
	RNABE	Doute	2
	RNABE	Non R	0
	Total amélioration Total dégradation		3 0
Bassin Versant Dordogne	Amélioration Dégradation	49 42	

Tableau 4 (suite): propositions de modification de classement pour 2015

Les situations ne sont pas identiques d'une UHR à l'autre. Les améliorations sont majoritaires sur les UHR Dordogne amont, Dordogne aval et littoral. Au contraire les changements de classement des masses d'eau des UHR Vézère et Isle-Dronne sont en majorité plus pénalisants que dans l'état des lieux.

Le fort pourcentage d'amélioration dans le classement des masses d'eau sur l'UHR Dordogne amont souligne une volonté locale de préservation des têtes de bassin.

Analyse par UHR

Dans les paragraphes suivants, sont synthétisées les observations émises. Elles mettent en exergue les principaux enjeux de chacune des UHR.

Dordogne amont

La préservation des zones humides et des zones de tourbières est un enjeu important. Cette remarque a été émise par plusieurs partenaires. On assiste actuellement à un drainage et/ou à un assèchement de ces zones pour diverses raisons (usage AEP, contraintes liées aux politiques agricoles, politiques environnementales ne s'intéressant pas aux zones de petites tailles). Il existe un chapitre sur les zones humides dans le document des questions importantes du district, mais il ne traite pas uniquement de cette problématique. Il aborde surtout ce thème par les classements en MEFM et ne donne pas réellement de pistes d'action pour modifier les pratiques actuelles et encourager la préservation de ces zones, souvent diffuses et de petites tailles.

Une attention particulière doit être portée à l'exploitation forestière. L'extension des plantations de résineux, quelquefois très proches des cours d'eau peut avoir localement des impacts importants. Ce mode d'exploitation tendant à se développer, il devient une préoccupation locale pour l'atteinte du bon état des cours d'eau.

Il est nécessaire d'adapter les politiques de gestion de l'eau aux spécificités des têtes de bassin. Il existe également un chapitre de ce type dans le document des questions importantes du district, il manque actuellement des moyens financiers pour la réalisation des actions, et surtout une ligne de conduite claire.

Une demande d'inscription en zone vulnérable de tout le territoire du contrat de rivière Haute Dordogne a été faite lors du dernier Comité de rivière. Cette demande a été réitérée lors des réunions départementales du Cantal et du Puy de Dôme. En effet, le classement actuel en zone sensible ne permet pas de traiter les problématiques en provenance du monde agricole.

L'eutrophisation observée sur les retenues de barrage et les plans d'eau n'a pas seulement une composante domestique. La part la plus importante des apports en phosphore de la retenue de Bort les Orgues provient des rejets de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le classement actuel en zone sensible n'est pas adapté à la réalité de terrain.

La filière agricole fromagère représente un enjeu économique fort sur le haut bassin de la Dordogne. La collecte du lactosérum est un atout majeur dans le maintien et la reconquête de la qualité des eaux. Il est important que cette filière et la collecte des effluents fromagers soient économiquement viables pour garantir un bon état des eaux en 2015.

Il est nécessaire de réaliser une surveillance plus poussée des pollutions diffuses liées à l'élevage. L'élevage bovin (filiale lait ou viande), quelquefois hors sol, est souvent source de pollution diffuse, et les épandages ne sont pas encore complètement maîtrisés.

La maîtrise des pollutions d'origine domestique est une préoccupation locale forte. Le fonctionnement médiocre des stations d'épuration, lié ou non à des problèmes de réseaux, est souvent mentionné comme source de pollution.

Cette partie du bassin est fortement sollicitée par **l'hydroélectricité**. Même si les barrages font partie du « patrimoine » de ce bassin, ils sont également ressentis comme des éléments très forts de la modification hydromorphologique des cours d'eau. **Des avancées sur la franchissabilité de certains barrages par les poissons migrateurs, sur les débits réservés insuffisants, sur les procédures de vidange des barrages sont encore à faire.** La vocation touristique des retenues de barrage est également soulignée, faisant ressortir les problèmes d'eutrophisation et de bloom de plus en plus fréquent de cyanobactéries, limitant la pratique des loisirs aquatiques.

Il est nécessaire de revoir le classement des masses d'eau à l'aval des barrages. La modification du régime des eaux n'est pas forcément un facteur de modification de morphologie du cours d'eau, et ne doit donc pas entraîner systématiquement un classement en masse d'eau fortement modifiée. De plus, il semble que les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne n'aient pas la même interprétation pour classer les masses d'eau dans cette catégorie. Il semble nécessaire d'avoir une grille de caractérisation nationale, qui compléterait le document de cadrage de juillet 2003, mais il conviendrait également que les définitions du bon état écologique et du bon potentiel écologique soient données ainsi qu'une liste des masses d'eau de référence.

L'eutrophisation, marquée ou débutante, d'un grand nombre de retenues de barrages et **de plans d'eau** est une préoccupation locale importante. L'état actuel des retenues de barrages de la Dordogne à l'aval de Bort les Orgues serait à qualifier de mauvais à cause de ce paramètre. Cette problématique mériterait un chapitre spécifique dans le document des questions importantes.

Dordogne aval

Sur ce secteur, des remarques ont été faites sur le découpage des masses d'eau qui n'est pas pertinent, notamment sur certains **secteurs karstiques**. Du fait d'écoulements souterrains, les masses d'eau identifiées dans l'état des lieux ne correspondent pas aux bassins versants réels. Cet exemple illustre la mauvaise connaissance de ces phénomènes qui mériteraient des études et surtout une meilleure prise en compte dans les politiques de gestion de l'eau, telle l'AEP, et donc dans le document des questions importantes du district Adour-Garonne.

Une plus grande attention doit être portée sur la qualité bactériologique des masses d'eau. Une grande partie des cours d'eau de ce secteur est le support de loisirs aquatiques dont la baignade et le canoë kayak. La quasi-totalité des baignades sont spontanées et ne sont donc pas répertoriées dans l'état des lieux de la DCE. Les sources de pollution bactériologique (notamment diffuses) ne sont pas suffisamment prises en compte.

La maîtrise des pollutions d'origine agricole est une des priorités du bassin. L'agriculture est une source importante de pollution sur ce secteur, dont l'origine diffère selon les zones géographiques. Dans la partie la plus amont, on parle plutôt d'élevage bovin, dans la partie médiane d'élevage de volailles et de piscicultures, ainsi que de grandes cultures de maïs, et dans la partie la plus aval de viticulture. Les pollutions vinicoles, ponctuelles dans le temps, avec des effluents très chargés se déversant dans des cours d'eau en étiage donc plus fragiles, semblent être une préoccupation locale importante.

Il est encore nécessaire de réduire les pollutions d'origine domestique. Elle sont une préoccupation importante des participants, mais sont plus localisées sur des affluents de la Dordogne (sans oublier la Dordogne du Couzeau à la Lidore), et plutôt dans le secteur karstique.

La gestion quantitative de la ressource est incontournable. Des problèmes de quantité d'eau apparaissent sur ce secteur. De fréquents assecs, liés à des prélèvements excessifs, sont observés sur les affluents en période d'étiage. Les drainages de zones humides sont également mentionnés.

La pression sur la morphologie est forte. De nombreux **seuils**, des **recalibrages**, des **curages**, des **dérivations** sont à l'origine d'une modification importante (mais pas toujours suffisante pour un classement MEFM) d'un certain nombre de cours d'eau. Pour quelques uns d'entre eux, des programmes de reconquête sont en cours et devraient permettre d'améliorer la morphologie.

Une **meilleure prise en compte des milieux et des usages** doit permettre de limiter l'influence des barrages amont sur toutes les masses d'eau Dordogne.

Vézère

Tout comme sur la Dordogne amont, la préservation des zones humides et des zones de tourbières est un enjeu important sur cet UHR.

La maîtrise des pollutions d'origine agricole est une des priorités du bassin. Les pollutions sont plutôt liées à l'élevage sur les têtes de bassin, avec des épandages d'effluents mal maîtrisés, et à de nombreuses cultures fruitières (présence avérée ou suspectée de produits phytosanitaires dans les eaux).

Une attention particulière doit être portée à l'exploitation forestière. Les problèmes liés à cette filière, développés sur l'UHR Dordogne amont, sont également mentionnés sur les masses d'eau du bassin versant de la Vézère.

L'hydroélectricité est une forte préoccupation. Des aménagements de barrages pour le franchissement des poissons migrateurs et des changements de gestion des modalités de vidange des barrages pourraient améliorer significativement le potentiel écologique de ces cours d'eau.

Il est nécessaire de revoir le classement des masses d'eau à l'aval des barrages. Cette remarque développée sur le secteur de la Dordogne amont est également exprimée pour cet UHR.

Des sources de pollutions d'origine domestiques et industrielles sont encore à supprimer. Elles sont mentionnées sur les cours de la Vézère et de la Corrèze, et en aval des principales agglomérations. Des pressions polluantes toxiques sont également possibles sur ces secteurs.

Une gestion quantitative de la ressource est nécessaire, notamment pour quelques affluents de la Vézère.

Isle-Dronne

La gestion quantitative de la ressource est incontournable sur ce bassin. La faiblesse naturelle des étiages et des prélèvements excessifs (irrigation et/ou AEP) mettent en péril l'état écologique d'un grand nombre de cours d'eau de ce bassin. Les participants espèrent que la mise en application prochaine du PGE Isle-Dronne permette une meilleure adéquation des différents usages de l'eau avec la ressource.

Il est nécessaire de s'intéresser aux pratiques culturales. Les grandes cultures de maïs sont à l'origine de trois types de perturbations, d'une part une irrigation importante (voir point ci-dessus) et d'autre part une pollution probable des cours d'eau par des produits **phytosanitaires** et par des apports trop importants en **nitrate**s et autres fertilisants.

L'hydroélectricité est présente sur ce bassin, au travers de nombreuses microcentrales. Une préservation de certaines masses d'eau de la présence de ces aménagements, qui ont tendance à se multiplier est une préoccupation locale. Il est également nécessaire de revoir le fonctionnement des microcentrales pour les tronçons déjà équipés, car, il leur est reproché de fonctionner par éclusées au lieu de travailler au fil de l'eau, générant ainsi de nombreux impacts sur les milieux. Le fonctionnement de ces ouvrages doit être rendu compatible avec l'écologie des cours d'eau, par une meilleure prise en compte de l'environnement.

La préservation des zones humides et des zones de tourbières est un enjeu important. Cette remarque, décrite plus précisément sur le secteur Dordogne amont reste valable sur certaines masses d'eau de l'amont du bassin Isle-Dronne.

Littoral

La maîtrise des pollutions liées à la viticulture et aux effluents vinicoles est indispensable. Les pollutions vinicoles, souvent ponctuelles dans le temps, avec des effluents très chargés se déversant dans des cours d'eau à l'étiage donc plus fragiles, sont une préoccupation locale importante.

Dans une moindre mesure, **les pollutions d'origine domestique et industrielle** sont aussi une préoccupation locale. Sur certaines masses d'eau, il est probable que ces pollutions augmentent, ainsi que les prélèvements sur la ressource pour l'usage AEP, du fait de la forte attractivité de l'agglomération bordelaise. Dans le cadre de la DCE, il serait souhaitable d'anticiper cette hausse de pression.

Certains petits affluents de la Dordogne présentent des **débits d'étiages** faibles et sont de ce fait particulièrement sensibles à toutes les sources de pollution. Une attention particulière doit leur être consacrée.

La pression de pêche, qu'elle soit professionnelle ou non, est un sujet de débat local. Cet usage pourrait faire l'objet d'études socio-économiques.

La particularité de cet UHR est l'influence de la marée sur certaines masses d'eau : masses d'eau estuariennes de l'Isle et de la Dordogne surtout. Les conditions physicochimiques particulières de ces masses d'eau sont à l'origine de phénomènes complexes encore mal connus. Ces phénomènes couplés à l'existence d'un **bouchon vaseux** mobile géographiquement et qui semble prendre plus d'importance au fil des ans rendent nécessaire des investigations complémentaires de ces écosystèmes particuliers.

Ensemble du bassin versant

Les participants se sont interrogés sur les conséquences du classement des masses d'eau pour la mise en application de la DCE, et particulièrement sur les conséquences réglementaires et financières. Les aides de l'Agence de l'Eau seront-elles plutôt orientées vers la reconquête des masses d'eau en mauvais état ou plutôt vers la préservation des masses d'eau en bon état ? L'absence de réponse claire a pu, certaines fois, favoriser le classement en doute sur l'atteinte du bon état, afin de pouvoir disposer de moyens et d'études complémentaires nécessaires à la levée de ce doute.

Des nombreuses observations ont porté sur les différences de prise en compte des affluents des cours d'eau principaux. En effet, certains affluents constituent une masse d'eau, alors que d'autres, de même importance hydraulique, ne sont pas pris en compte individuellement mais englobés dans une masse d'eau constituée autour du drain principal. Dans ce cas, il semblerait que le classement de la masse d'eau s'applique aussi aux affluents compris dans cette masse d'eau, ce qui ne semble pas pertinent lorsque l'état du drain et des affluents sont très différents. Cette question se pose avec une acuité particulière pour la qualité morphologique.

Seul l'axe principal de chaque masse d'eau est classé dans l'état des lieux. Le reste des cours d'eau, soit 80% de l'hydrographie, est ignoré. Il serait souhaitable qu'une note soit annexée à l'état des lieux expliquant comment et quand ces cours d'eau seront traités dans le cadre de la DCE.

Conclusion

EPIDOR a souhaité organiser, dans le cadre du processus de concertation du public préconisé par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), des réunions de concertation et d'échange afin d'associer les experts du bassin versant de la Dordogne à la mise en œuvre de la DCE et de recueillir leurs observations sur l'état des lieux des masses d'eau.

Les résultats obtenus lors de ces réunions montrent la volonté de participation manifestée par ce public, dès lors que l'occasion de s'exprimer lui est offerte et surtout qu'elle s'organise dans des conditions adéquates. Elles ont été l'occasion de renforcer l'implication des acteurs locaux à la gestion collective de leur territoire commun, à l'échelle géographique pertinente, celle du bassin versant.

Ces réunions ont permis de compiler une matière qui pourrait utilement contribuer à améliorer encore la qualité de l'état des lieux des masses d'eau du bassin de la Dordogne. En effet, un cinquième des classements en masses d'eau fortement modifiées et un tiers des classements sur l'état des masses d'eau en 2015 sont remis en question par les participants.

Au-delà de la contribution à l'état des lieux, l'analyse des observations recueillies dessine les principaux enjeux du bassin de la Dordogne et précise les questions importantes qui se posent, en matière de gestion de l'eau, au niveau du bassin de la Dordogne et du district Adour Garonne.

Il s'agit de la préservation des zones humides, de la lutte contre l'eutrophisation des plans d'eau, de la maîtrise des pollutions diffuses d'origine agricole et domestique, de l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource, de la réduction de l'impact de l'hydroélectricité sur les milieux, de l'amélioration de la qualité bactériologique de l'eau pour sécuriser la pratique des loisirs aquatiques et l'alimentation en eau potable et de mieux prendre en compte les spécificités des zones karstiques, estuariennes et de montagne.

Les participants se sont étonnés que près de 80% du réseau hydrographique du bassin, correspondant au réseau dit secondaire, n'ait pas été pris en compte, alors que, le plus souvent, l'explication de la dégradation des masses d'eau identifiée, se trouve sur les affluents.

Il ressort également de tous les débats une interrogation forte sur les conséquences financières et réglementaires du classement réalisé dans le cadre de l'état des lieux, qui s'exprimeront à travers le programme d'actions de la DCE, le SDAGE révisé et les prochains programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Enfin, tout en restant généralement plutôt dubitatifs sur leur capacité à influencer sur le processus en cours, les participants ont souhaité que leurs observations soient, de la meilleure manière possible, traitées et prises en compte.

C'est pourquoi EPIDOR a réalisé ce document, qui présente l'ensemble des observations recueillies, et qui sera, en particulier, transmis au Comité de bassin Adour Garonne, à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et aux services de l'Etat, en charge de la mise en œuvre de la DCE.

ANNEXES

Observations et propositions de classement recueillies en réunions

L'ensemble des observations faites par les participants est synthétisé dans les tableaux suivants. Les masses d'eau sont classées d'amont en aval et par UHR avec les en-têtes de colonnes suivantes :

Département consulté : numéro du ou des départements interrogés sur la masse d'eau

Code ME : numéro de la masse d'eau

Nom ME : nom de la masse d'eau reprenant le drain principal et les limites amont et aval

Cours d'eau principal : nom du drain principal de la masse d'eau

UHR : unité hydrographique de référence

MEFM : classement de la masse d'eau dans l'état des lieux version juin 2004

RNABE 2015: classement de la masse d'eau dans l'état des lieux version juin 2004

Proposition MEFM : changement de classement proposé en réunion. Un nombre inscrit entre parenthèses indique le nombre de personnes ayant souhaité cette modification.

Proposition RNABE : changement de classement proposé en réunion. Un nombre inscrit entre parenthèses indique le nombre de personnes ayant souhaité cette modification. Concernant les masses d'eau fortement modifiées, la même légende a été conservée (non R, doute ou RNABE) afin de ne pas multiplier les sigles utilisés. Il est évident que pour ces masses d'eau, la référence n'est pas le bon état, mais le bon potentiel. Une masse d'eau classée MEFM et non R en réunion signifie que les personnes qui se sont exprimées ont jugé que malgré ses modifications hydro morphologiques, la masse d'eau pouvait atteindre un état très correct, qu'elle possédait de bonnes potentialités écologiques.

Nbre : Nombre de personnes connaissant la masse d'eau étudiée. Toutes ces personnes ne se sont pas forcément exprimées par un avis

Observations-compléments d'informations : commentaires émis en réunion pour compléter, expliquer le diagnostic de la masse d'eau et pour justifier une modification éventuelle de classement. Chaque tiret représente l'avis exprimé par une ou plusieurs personnes. Plusieurs groupes ont travaillé sur cet état des lieux et leurs avis ne sont pas forcément convergents, ce qui explique quelquefois l'hétérogénéité des commentaires et des classements proposés

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
15-63	498	La Méouzette de sa source au confluent du Chavanon	Méouzette	Dordogne amont	non	non R			0	
19									6	- OK - OK, pb d'ensablement
15-63		étang de Méouze		Dordogne amont					0	
19									2	
19		lac de Feyt		Dordogne amont					6	- Pas de risque au niveau écologique - masse d'eau située en dessous de St Privat. Marnage saisonnier, en rapport avec l'usage touristique de la retenue (côte estivale à maintenir), les marnages sont donc plutôt hivernaux. Etat actuel à classer en rouge
15-63	105	La Clidane de sa source au confluent du Chavanon	Clidane	Dordogne amont	non	doute		non R	5	- RAS - C'est la laiterie de la gare de Laqueuille qui pose problème et pas celle de Laqueuille - Un système de traitement a été mis en place, donc la pression de pollution a fortement chuté.
15-63		étang de la ramade		Dordogne amont					1	- Quelle industrie est à l'origine des pressions des toxiques? Ce lac est très eutrophe avec des blooms réguliers de cyanobactéries, et la fréquence s'accroît. Des interdictions de baignade sont régulières, tous les ans en été.
19									6	- Pression liée aux rejets agricoles. Pas de rejets industriels. Problème de décharge réhabilitée sur le secteur (quid déchets Eygurande) - pb de cyanobactéries
15-63	106	La Ramade (Chavanon) de sa source au confluent de la Dordogne	Ramade	Dordogne amont	non	doute			2	- Les STEP de Bourg Lastic et de Merlines sont en cours. - OK, mais recalibrage important et atteinte de la ripisylve - agriculture intensive sur la partie amont de la m.e. (beaucoup d'engrais, environ 3 UGB/ha)
19									6	- Problème de carrière au passage de l'A89 (transfert de fines). L'Hopital de la Célette serait mis aux normes. Plan d'eau de l'Abeille, où la baignade a été interdite (bactériologie). Pas de problème sur les Gorges du Chavanon. Chaîne d'étangs. - présence de plan d'eau, projet de microcentrale? Pb d'assainissement sur Eygurande
15-63	104	La Jarrige de sa source au confluent de la Dordogne	Jarrige ou Burande	Dordogne amont	non	doute		non R (2)	4	- cours d'eau aurifère - pas d'activité en amont de la Tour d'Auvergne - OK sur classement, mais très pessimiste
15-63	102	L'Etoile de sa source au confluent de la Dordogne	Etoile ou Tialle	Dordogne amont	non	non R			7	- microcentrale à l'aval de la Pradelle, donc légère modification du cours d'eau, de plus en plus de drainage sur l'amont, donc problème à craindre sur les zones humides pour 2015 - qualité écologique à mettre en doute, impact de Bagnol, même problématique que la Burande

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
15-63	794	La dordogne de sa source au confluent du Vendeix	Dordogne	Dordogne amont	non	non R	MEFM(8)	doute	10	- problème de découpage, intégration de la Bourboule et Saint Sauve sur cette masse d'eau, donc à classer en MEFM et RNABE et permettrait de modifier la 795 - problème des réseaux de la Bourboule et du Mont Dore et des rejets des thermes à signaler dans l'existant - débit faible sur l'amont
15-63	795	La Dordogne du confluent du Vendeix au confluent du Chavanon	Dordogne	Dordogne amont	non	doute	- MEFM(1) - reste non MEFM en lien avec 794 et nouveau découpage		10	- en lien avec la 794 - STEP du SIVOM de la Haute Dordogne non mentionnée, ancienne décharge à Saint Sauves avec problème de lixiviat - petites éclusées, pratique du canoë de façon informelle. Le Comité de Rivière du 30/09/04 a demandé que tout le territoire du contrat soit classé en zone vulnérable, car les problèmes sont essentiellement agricoles et liés aux effluents fromagers (voir extrait du compte-rendu du Comité joint). - modification du régime des eaux et problème de transfert du sédiment (arrêtés préfectoraux demandant des hydrocurages), suppression de 17 seuils
15-63	808	La Dordogne du confluent du Chavanon au confluent de la Rhue	Dordogne	Dordogne amont	oui	doute			9	- RAS (2) - il existerait un petit barrage vers les Plantades à l'aval de Bort les Orgues et STEP de Bort qui connaît qqs soucis (sur cette m.e. ou sur l'aval?) - Pourquoi les marnages ne sont pas mentionnés, mais uniquement les éclusées?
19									RNABE ? (4)	6
15-63		retenue de Bort-les orgues		Dordogne amont					9	RAS, vidange partielle prévue fin 2004, début 2005, marnage important
19										6
15-63	497	La Loubanère de sa source au confluent de la Grande Rhue	Loubanère ou Espinchal	Dordogne amont	non	non R			6	- pollution essentiellement liée aux effluents fromagers, il faut garder l'objectif non R sur toute la zone - sur la zone AOC du Saint Nectaire, il existe une collecte du lactosérum actuellement équilibrée économiquement. Les conventions ont cours jusqu'en 2006. Si ces conventions sont reconduites, il n'y aura pas de souci majeur, si elles ne sont pas reconduites, la collecte ne sera plus "rentable" économiquement et s'interrompera certainement et la qualité de l'eau se dégradera. Dans ces conditions, est-il raisonnable de classer ces masses en non R, il faudrait les classer en doute. Ceci est valable aussi pour toutes les me du bassin versant de la Rhue.
15-63	479	La Santoire de sa source au confluent du Drils	Santoire	Dordogne amont	non	non R			18	- OK, mais rappel: tout le complexe de la Rhue est une concession EDF, et la rivière est potentiellement équipable, mais la charte du Parc Naturel régional des Volcans d'Auvergne interdit la création de microcentrales sur la Santoire. - souci d'ANC qui ne sont pas aux normes, il existe une Opération locale Agri-Environnementale sur ce bassin - qualité morphe bonne, - l'étude diagnostique réalisée sur la Santoire par le CPIE, en 1997 a t'elle été prise en compte?

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
15-63	111	La Santoire du confluent du Drils au confluent de la Rhue	Santoire	Dordogne amont	non	non R			17	<ul style="list-style-type: none"> - projet de microcentrale, avec deux barrages, à Saint Bonnet de Condat, quelques pollutions domestiques - hydromorpho bonne actuellement, donc il faut afficher ce bon état actuel - quelques soucis d'embâcles dus à des clôtures en travers du cours d'eau, pollution à Ségur les Villas (STEP ne fonctionne pas correctement), à St Bonnet de Condat (pas de Step) et Marcenat, problème de rejets agricoles vers St Bonnet de Condat, épandages en bords de rivière, couvert végétal insuffisant pour tempérer l'eau. - STEP de Dienne fonctionne mal, le Drills est pollué (pollution organique par des fines), lac de Sauvage serait très eutrophe, la laiterie de Dienne est fermée donc elle ne pose plus de problème
15-63	816	La Vayronne de sa source au confluent de la Rhue de Cheylade	Vayronne ou Véronne	Dordogne amont	non	doute		non R (6)	11	<ul style="list-style-type: none"> - des efforts ont été faits sur les STEP, qui semblent fonctionner correctement, reste le problème du débit qui est trop faible - l'objectif de rejet de la laiterie serait de classe 2, donc pas assez ambitieux pour le cours d'eau, Problème d'ECPP sur la STEP de Riom, pas de traitement du phosphore et on est en zone sensible, existence de la décharge de Riom qui sera abandonnée et réhabilitée prochainement mais actuellement il y a de la pollution, quelques rejets agricoles - il y aurait une petite retenue sur ce secteur, il faudrait diviser la masse d'eau en deux au niveau de Riom, amont en non R, aval en doute
15-63	110	La Rhue de Cheylade de sa source au confluent de la Rhue	Rhue de Cheylade ou petite Rhue	Dordogne amont	non	non R			12	<ul style="list-style-type: none"> - présence de pollutions domestiques, même comportement que la Santoire - assainissement du Claux à améliorer, il faudrait couper la masse d'eau à la confluence de la Véronne car sur l'aval il y a le barrage de Journiac qui pose des soucis, cette partie aval serait à classer MEFM et doute car subit aussi l'influence de la Véronne
15-63	346	La Tarentaine de sa source au confluent du ruisseau de l'eau verte	Tarentaine	Dordogne amont	non	non R			10	<ul style="list-style-type: none"> - 1 prise d'eau EDF: barrage de Brumessanges - dérivation en conduite forcée de la Tarentaine du Barrage de Brumessange à l'Eau Verte (me 103), En amont, il y a des captages
15-63	103	La Tarentaine du confluent du ruisseau de l'eau verte au confluent de la Rhue	Tarentaine	Dordogne amont	non	doute			11	<ul style="list-style-type: none"> - présence d'une microcentrale à Champs sur Tarentaine et sur l'Eau Verte. Dérivation de l'Eau Verte vers la masse d'eau 112 en passant par le lac du Tact et de la Crégut. Le débit du complexe de la Rhue est équivalent à celui de la Dordogne (environ 45% des apports à la retenue de Bortles-Orgues) - déprise agricole assez forte, donc la part de la forêt augmente - à classer en MEFM, mais n'aurait pas vocation à y rester, éclusées caractérisées, problème du débit réservé de l'Eau Verte. - qqs rejets agricoles en amont, zone St Nectaire
15-63		lac Chauvet		Dordogne amont					8	1 avis: début d'eutrophisation du lac qui ne pourrait donc pas être utilisé comme référence. Les cours d'eau qui l'alimentent sont pollués par l'agriculture et les épandages. Peut-on prendre des plans d'eau < 45 ha comme référence? notamment la Godivelle (497), utilisé en AEP

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
15-63	480	La Rhue de sa source au confluent de l'Espinchal	Rhue	Dordogne amont	non	non R		doute (2)	7	- problèmes agricoles, production de St nectaire au niveau d'Egliseneuve d'Entraigues et au pont de Clamouze- STEP et réseau d'assainissement collectif d'Egliseneuve d'Entraigues participeraient à une pression de pollution domestique qui n'est pas faible- l'hydromorphologie est à classer bonne, la biologie moyenne, nombreux impact de rejets agricoles, drainage sur l'amont d'Egliseneuve et épandage, assainissement de la commune, il existe des mesures IBGN (12/20), les affluents ne sont pas en meilleur état.
15-63	112	La Rhue du confluent de l'Espinchal au confluent de la Dordogne	Rhue	Dordogne amont	oui	doute			11	- La STEP de Bort n'est pas sur cette masse d'eau, existence d'une microcentrale en amont de Condat, Condat pas de STEP (prévue pour 2005), STEP laiterie de Condat prévue en 2004 - ancienne décharge de Condat qui est sur la liste du Ministère, pollution domestique et industrielle (engrais liquides) à ST Etienne de Chomeil, carrière et gravière avec des bassins de décantation qui fonctionnent mal, présence de fines sur l'aval de la masse d'eau - MEFM oui et problème de sédiments lié au barrage de Vaussaire (existence d'un ouvrage à l'intérieur qui ne servirait à rien et qui s'envase, les vannes de vidange seraient bouchées, colmatage de l'aval à chaque ouverture des vannes), donc problème piscicole, les habitats sont perturbés. - Barrage des Essarts avec lâchers d'eau très violents (éclusées), l'amont est soumis à des marnages remontant jusqu'à Condat et à la confluence avec la Santoire. - A l'amont de Condat, pas d'obstacle, donc la masse d'eau serait à redécouper et à classer non MEFM sur l'amont. Prises d'eau à St Amandin pour alimenter la centrale de Coindre en conduite forcée. Aval de Coindre, plusieurs ouvrages et biefs utilisés par des anciennes scieries, il existe un projet de réhabilitation pour aménager des frayères. - les cours d'eau Taurons et Gabacut seraient à mettre en MEFM - rajouter éclusées sur les pressions sur la morphologie
19							non MEFM sur l'amont de Condat (4)		6	- Problème d'activité agricole. Apport de Phosphore important. - masse d'eau à redécouper au niveau de Condat. L'amont est très bon et MEFM sur l'aval de Condat. Classement non MEFM sur l'amont
15-63		lac de Lastiouilles		Dordogne amont					5	- quelques activités touristiques, niveau trophique augmente tous les ans, lié aux lacs en connexion situés en amont, donc il faut faire des efforts sur la gestion de l'hydroélectricité. Perte de diversité en poisson et modification des populations (vers carpes, etc...). Il faut voir tout cela au moment des renouvellements de concessions en 2012, il faut trouver des données objectives pour caractériser les plans d'eau. Dans le cadre du CR Haute Dordogne, un suivi sera mis en place sur 1 an sur le lac de la Crégut et le lac du Tact pour identifier les problèmes d'envasement et d'eutrophisation.
19									6	- OK - pas d'accord avec le jaune de l'état des lieux, vision plus pessimiste sur le complexe hydrographique
19	100	La Sarsonne de sa source au confluent de la Diège	Sarsonne	Dordogne amont	non	doute			6	- La Sarsonne est modifiée dans Ussel (Au niveau du Lit). - OK
19	792	La Diège de sa source au confluent de la Sarsonne	Diège	Dordogne amont	non	non R			6	- OK
19		barrage des Chaumettes		Dordogne amont					6	- C'est un barrage difficile à vidanger qui a du accumuler des sédiments organiques. L'impact est à relativiser. - état actuel à mettre en rouge

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	793	La Diège du confluent de la Sarsonne au confluent de la Dordogne	Diège	Dordogne amont	oui	RNABE			6	- Problème de fonctionnement de la station d'USSEL. De nombreux industriels sont collectés au réseau. (effluents Urée-Formol, Salaisons, Atelier mécanique). Pollutions industrielles et pollutions domestiques. Aujourd'hui, phase de restauration du réseau séparatif. - OK, barrage des Chaumettes
15-63	478	La Sumène de sa source au confluent du Violon	Sumène	Dordogne amont	non	non R			8	- RAS - la qualité morphologique est bonne - pas ou peu de ripisylve, instabilité de berges, problème d'épandage au bord du cours d'eau, STEP de Menet (rejets sur 478 ou 109?)
15-63	109	La Sumène du confluent du Violon au confluent de la Dordogne	Sumène	Dordogne amont	non	doute			9	- projet de parc d'activités Vaches Rouges sur la commune de Valette (109 ou 478?) avec environ 80000 personnes, ouverture prévue en 2006, les systèmes d'épuration sont prévus sur le site dans le projet - laiterie de Trizac ne serait plus en activité, mais à vérifier, pourquoi forte pression agricole? quelques petits barrages - classement dépendra du renouvellement des titres des microcentrales - pollution industrielle sur l'aval de la masse d'eau (à vérifier)?
15-63	499	Le Mars de sa source au confluent de la Sumène	Mars	Dordogne amont	non	non R			14	- Opération Locale Agri-Environnementale sur le secteur, la pression agricole est moyenne - captage AEP en eau de surface, problème de pollution domestique (pas d'assainissement des bourgs), mais bonne auto-épuration du cours d'eau
19	813	La Triouzoune de sa source au confluent du Riffaud	Triouzoune	Dordogne amont	non	doute		non R (2)	6	- Elle pourrait être en non R- OK, pb de pollution agricole, domestique, beaucoup de résineux et ensablement dus à l'exploitation forestière
19		barrage de la Triouzoune		Dordogne amont					6	- Pas de grosses pressions agricoles. Problème d'épuration à l'amont, cependant, une amélioration de l'épuration est à noter pour les années à venir. Au niveau de la retenue la qualité est dégradée - marnage saisonnier, en rapport avec l'usage touristique de la retenue (côte estivale à maintenir), les marnages sont donc plutôt hivernaux.
19	791	La Triouzoune du confluent du Riffaud au confluent de la Dordogne	Triouzoune	Dordogne amont	oui	doute	non MEFM (4)		6	- OK. Plage de Liginac sur le barrage sur le barrage de la Triouzoune a connu qq's soucis de cyanobactéries - Le régime des eaux n'est pas suffisant pour justifier une atteinte de la morphologie et donc un classement MEFM. De plus, les problèmes de débit réservé insuffisant et d'amplitude des éclusées peuvent être améliorés. Le prochain renouvellement de la concession devrait permettre d'améliorer les choses
15-63	818	Le Labiou de sa source au confluent de la Dordogne	Labiou	Dordogne amont	non	RNABE		RNABE, doute ou non R?	6	- pourquoi RNABE? - STEP du Vigean fonctionne correctement, mais problème de réseaux (beaucoup d'ECPP) - la coopérative laitière de Mauriac n'existe plus, mais la laiterie de Bouriane sera reliée prochainement à la STEP du Vigean qui connaît déjà des soucis. - pérennité de la filière lait sur le secteur? il faut prendre en compte la valorisation des produits et l'économie quand on parle de pollution agricole

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
15-63	811	L'Auze de sa source au confluent du Saint Jean	Auze	Dordogne amont	non	doute		non R	8	- coopérative laitière à Saint Bonnet de Salers, plan d'eau du Vigean serait très eutrophisé mais avec de la baignade autorisée jusqu'à maintenant - les déversoirs d'orage du réseau de Mauriac pourraient aller au plan d'eau par temps de pluie et le polluer - STEP d'Anglards de Salers qui poserait pb, pb de quantité d'eau pour les captages AEP qui pourrait éventuellement limiter le classement en non R
15-63	807	L'Auze du confluent du Vianon au confluent de la Dordogne	Auze	Dordogne amont	non	non R		doute ou RNABE	7	- la limite de cette masse d'eau n'est pas cohérente avec celle de l'amont (Saint Jean ou Vianon?) - impact des rejets directs (entre 2/3 et 4/5) de Mauriac qui ne sont pas assainis, et future STEP qui aura un impact sur le cours d'eau, mais pas plus que maintenant. - Prise d'eau EDF, conduite forcée jusqu'au barrage de l'Aigle, problème de débit réservé, donc l'impact hydromorphologique serait plutôt moyen
19	507	La Soudeillette de sa source au confluent de la Luzège	Soudeillette	Dordogne amont	non	doute		non R	6	- Passage d'Autroroute sur ce tronçon, franchissement sur Viaduc (impact faible). Impact agricole faible. Présence d'une micro-centrale sur Moustier Ventadour. Elle devrait cependant être classée en non R (revoir l'indice poisson) - revoir l'IP, tendance non R. Il y a eu une seule pêche de sauvegarde qui était bonne (travaux autoroutiers)
19	494	La Luzège de sa source au confluent du Cheny	Luzège	Dordogne amont	non	doute		non R (2)	6	- Elle devrait être classée en non R. Les pbs de Meymac peuvent être résolus - OK, forte pression de Meymac
19	789	La Luzège du confluent du Cheny au confluent du Vianon	Luzège	Dordogne amont	non	doute		non R (2)	6	- Traitement des bois de Meymac Réglié. Impact agricole faible. Impact Industriel faible. Problème d'effluents domestiques (cela devrait être réglé pour 2015). Le doute peut être levé et passe en non R. - exploitation forestière à ajouter sur les pressions. Pb de limite, il faudrait intégrer la limite P111 et 115 sur la masse d'eau 494
19	790	La Luzège du confluent du Vianon à la Dordogne	Luzège	Dordogne amont	oui	doute	non MEFM (4)		6	- Opération de transparence sur le barrage de Saint Pantaléon de Lapeau. Tous les affluents sont en non R . Sur la zone de Palisse une usine de Compost vient de s'installer, cependant le Process semble tenir compte des impératifs environnementaux. A signaler une micro-centrale à Saint Hilaire Foissac. Le Canal d'aménée d'eau a déstabilisé la colline. - barrage de Saint Pantaleon de Lapeau. Le régime des eaux n'est pas suffisant pour justifier une atteinte de la morphologie et donc un classement MEFM. De plus, les problèmes de débit réservé insuffisant et d'amplitude des éclusées peuvent être améliorés Les chasses de transparence dégradent la qualité de l'eau en aval, et tous les habitats changent
15-63	809	La Dordogne du confluent de la Rhue au confluent de la Doustre	Dordogne	Dordogne amont	oui	doute		RNABE	6	- macropollution agricole, STEP de Bort le orgues et gravière de Saint-Thomas, qqs soucis d'inondation au niveau de St Thomas

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	809	La Dordogne du confluent de la Rhue au confluent de la Doustre	Dordogne	Dordogne amont	oui	doute		non R (2) ou RNABE (4)	6	- On devrait atteindre un bon potentiel sur ce secteur. L'Artaude (amont de la masse d'eau) est un affluent de bonne qualité- on n'arrivera pas à qq chose de correct sur cette masse d'eau. idem 808. Pourquoi pas de masse d'eau pour la retenue du Barrage du Sablier? La confluence avec le Doustre est dans la retenue. Il faut revoir le découpage: de la Rhue jusqu'à l'amont de la retenue; le retenue, l'aval du barrage jusqu'à la confluence avec la Cère.
15-63		Marèges		Dordogne amont					1	- pb de sédiments amenés par la Rhue, mais venant de beaucoup plus haut (complexe des barrages en amont), qui rend les frayères non fonctionnelles. le problème piscicole est fort et ne pourra pas s'arranger car les affluents sont également équipés en hydroélectricité. (CC Bort-Beaulieu-Lanobre)
19	6								- Problématique des tanneries (neutralisation du site mal réalisée). Une problématique chimique en perspective piégée dans les sédiments. - Etat des lieux n'est pas vert, on recupère Bort les Orgues et Rhue et marnage le plus important	
15-63		lac de l'aigle		Dordogne amont					?	- Plutôt Ok, mais ce n'est pas un barrage classé comme vidange à risque. La dernière a eu lieu en 2001. Des mesures de bathymétrie et de qualité d'eau sont réalisées à cette occasion.
19	6								- OK. Qualité Sumène dégradée. Quelques faibles signes d'eutrophisation - à mettre en rouge dans l'état des lieux	
19		barrage du Chastang		Dordogne amont					6	- OK - à mettre en rouge dans l'état des lieux
15-63	502	La Doire de sa source au confluent de la Bertrande	Doire	Dordogne amont	non	non R			10	- il n'existe pas de STEP à St Cernin. Saint Martin ? - pression sur la ressource, il y a un projet de captage en nappe alluviale qui permettrait de fermer plusieurs captages en eau superficielle, actuellement le cours d'eau s'assèche facilement.
15-63	501	La Bertrande de sa source au confluent de l'Etze	Bertrande	Dordogne amont	non	non R			9	OK, mais pb d'assainissement sur Saint Projet de salers
15-63	500	L'Etze de sa source au confluent de la Maronne	Etze	Dordogne amont	non	non R			4	OK, état hydromorphologique serait bon plutôt que moyen
15-63	504	La Bedaine de sa source au confluent de la Maronne	Bedaine	Dordogne amont	non	non R			3	OK
19									4	- OK

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
15-63	505	La Glane de Malesse de sa source au confluent de la Maronne	Glane de Malesse	Dordogne amont	non	doute			3	- les seuils sont nombreux, mais se comportent comme des cascades, l'impact est faible, donc la pression sur la morphologie est à classer bonne - Beaucoup d'agriculture sur le BV, et une présence d'une scierie
19									5	- OK - pb agricole, STEP Saint Privat, Rhilac Xaintrie, plan d'eau.
15-63	82	La Maronne de sa source au confluent de l'Etze	Maronne	Dordogne amont	non	doute		non R	11	- existence d'une microcentrale privée au Roc des Vents à Coudert à Saint Paul de Salers, les eaux sont de bonne qualité - captage d'eau à Saint Martin et qqs activités industrielles - pb de découpage de la masse d'eau (amont de Salers) - la qualité biologique est bonne et pas moyenne (Monsieur CARMIE du CSP n'est pas d'accord avec l'IP mentionné). Présence de chabots - pression à l'origine de l'altération sur la morphologie? - pollution agricole faible et pas moyenne - restructuration de l'AEP en projet (forage sur la nappe à Fontanges), donc la pression va diminuer
15-63	83	La Maronne du confluent de l'Etze au confluent de la Dordogne	Maronne	Dordogne amont	oui	doute		non R	9	- Tourisme important sur Arnac, Pleaux et Longayroux, les campings sont équipés en assainissement, MEFM oui, mais la qualité actuelle est bonne, car il y a du saumon en dessous de Hautefage
19							non MEFM (4)	5	- Les affluents présentent un très fort potentiel. Peu d'impact agricole.- Maronne représente un enjeu fort pour la reproduction du poisson. Le régime des eaux n'est pas suffisant pour justifier une atteinte de la morphologie et donc un classement MEFM. De plus, les problèmes de débit réservé insuffisant et d'amplitude des éclusées peuvent être améliorés. A partir d'Hautefage, il faudrait que ce soit non MEFM et redécoupé. Entre les barrages du Gour Noir et de Hautefage, la rivière est superbe	
15-63		lac du barrage d'Enchanet		Dordogne amont					8	OK, avec l'état des lieux, pas d'études particulières
19		barrage de Hautefage		Dordogne amont					5	- OK
19		barrage de Hautefage		Dordogne amont					5	- OK. Pas d'industries sur le secteur. - marnage de 13 m
19	514	Le Gagnoux de sa source au confluent du Doustre	Gagnoux	Dordogne amont	non	non R		doute (4)	5	- OK - source en dessous d'une décharge. pb bacterio important
19	84	Le Doustre de sa source au confluent du Marcillac	Doustre	Dordogne amont	non	doute		non R (1)	5	- Cette zone peut passer en non R. Pas de souci d'assainissement à Montaignac - OK, AFPA et école de TP, avec apprentissage à la conduite d'engin (lessivage de matériaux). pollution domestique d'Egletons. plan d'eau et pb de résineux, exploitation forestière
19		barrage de la Valette		Dordogne amont					5	- Problème de débit réservé sur le barrage de la Valette. Présence d'un camping municipal. - marnage saisonnier, en rapport avec l'usage touristique de la retenue (côte estivale à maintenir), les marnages sont donc plutôt hivernaux. idem barrage de la Triouzoune, donc rouge pas de reproduction de brochet possible, eutrophisation

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	85	Le Doustre du confluent du Marcillac au confluent de la Dordogne	Doustre	Dordogne amont	oui	doute	non MEFM (4)	non R (1) sur les affluents	5	- OK. Modification de profils sur ce secteur. Barrage de Marcillac. Les affluents peuvent être classés en non R. - gestion hydraulique et débit réservé peuvent être modifiés, pas d'écluse sur ce barrage. qualité de l'eau du débit réservé est mauvaise (prise en fond de retenue). Il y a un point RHP sur cette masse d'eau
19	506	La Souvigne de sa source au confluent de la Dordogne	Souvigne	Dordogne amont	non	non R			5	- OK
15-63	800	La Jordanne de sa source au confluent du Pouget	Jordanne	Dordogne amont	non	non R			13	- pb de débit estival - actuellement pb assainissement sur bourg de Mandailles, des assecs du cours d'eau tous les ans sur ce secteur - projet d'équipement de randonnées sportif entre Mandailles et St Cernin - CABA demande à mettre la limite de la masse d'eau sur Saint Simon afin de ne pas pénaliser toute la masse d'eau.
15-63	801	La Jordanne du confluent du Pouget au confluent de la Cère	Jordanne	Dordogne amont	non	RNABE			14	- problème d'assainissement sur toutes les communes, agriculture intensive (maisculture sur les hauteurs) - impact hydromorphologique à passer en mauvais - pb de découpage et de l'influence d'Aurillac sur la masse d'eau, présence d'une laiterie à Lascelles mais qui ne fonctionne plus, prélèvement AEP Aurillac qui aurait une forte influence sur la Jordanne (en 2003 assecs de Velzic à St Simon), l'industrie de St Simon a eu un accident il y a 3 à 4 ans mais il n'y aurait pas de pollution chronique, ancienne gravière à Velzic avec des développements importants d'algues
15-63	292	La Cère de sa source au confluent de la Jordanne	Cère	Dordogne amont	non	doute		non R (1)	14	- OK pour classement, il y a des soucis dès St Jacques des Blats, - doute R trop pessimiste, en 2015, la masse d'eau pourrait atteindre le bon état si les problèmes d'assainissement de Thiezac, Vic/Cère et St Jacques des Blats étaient résolus (pb de surcharge estivale) - présence d'une pisciculture fédérale à Thiezac (elle récupérera aussi l'activité d'engraissement, donc impact sur le milieu naturel) - sur le Lioran, il y aurait un pb sur l'assainissement côté Cère. travaux routiers en cours, creusement du tunnel, donc actuellement pollution, impact du salage de la route en hiver et des eaux de ruissellement
15-63	503	Le Roannes de sa source au confluent de la Cère	Roannes	Dordogne amont	non	doute			7	- pression agricole très forte, défrichage pour faire du maïs, pour ensilage et au final produire du lait - la pression agricole est plus forte que sur Vic/Cère, augmentation de la pression urbaine due à la proximité d'Aurillac - la qualité biologique semble sévère, car il y a de la moule perlière sur ce cours d'eau.

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
15-63	810	L'Authre de sa source au confluent du Cautrunes	Authre	Dordogne amont	non	doute		non R	8	- le doute R est trop pessimiste - la pression agricole existe, pb d'envasement au-dessus de Jussac (frayères envasées) - l'impact hydromorphologique est moyen, il existe une étude diagnostique sur les seuils de la Cère, Jordanne et Authre de 1995 (sur Authre 1,78 seuils/km, sur Jordanne 1,30/km)
15-63	802	L'Authre du confluent du Cautrunes au confluent de la Cère	Authre	Dordogne amont	non	doute		non R (3)	12	- la pression urbaine est forte, les STEP fonctionnent mal, une étude complémentaire au Schéma Directeur d'Assainissement est en cours pour étudier de manière globale l'assainissement de ce secteur et les possibilités de groupements de la collecte et des rejets d'eaux usées (Naucelles, Ytrac, Reilhac, Jussac) sur le bassin versant de la Cère ou de l'Authre. prise d'eau au niveau de Lacapelle Viescamps- à placer en non R- le cours d'eau est sensible en aval de Jussac, peu de pente et absence de ripisylve donc réchauffement de l'eau, présence de gravière.
15-63	803	La Cère du confluent de la Jordanne au confluent du Pontal	Cère	Dordogne amont	non	RNABE			11	- impact d'Aurillac sur le lac, pb de superposition du plan d'eau et de la masse d'eau - pb des affluents associés à la masse d'eau qui eux sont en bon état donc à sortir de la masse d'eau, et individualiser le plan d'eau
15-63		lac du barrage de Saint-Etienne-Cantalès		Dordogne amont					10	dernière vidange en 1999, avec état des lieux disponible
19	0								- pas d'avis	
15-63	804	La Cère du confluent du Pontal au confluent de l'Escalmels	Cère	Dordogne amont	oui	doute			7	- OK - la qualité biologique est bonne, et pas moyenne - ensablement du Pontal
46									9	RAS présence de la loutre sur cette masse d'eau pollution agricole forte? d'où vient elle?
19									4	- pas d'avis - Le régime des eaux n'est pas suffisant pour justifier une atteinte de la morphologie et donc un classement MEFM. De plus, les problèmes de débit réservé insuffisant et d'amplitude des éclusées peuvent être améliorés. Même problématique que Maronne et Dordogne
15-63	490	L'Escalmels de sa source au confluent de la Ressegue	Escalmels	Dordogne amont	non	non R	MEFM (1)		5	- à classer en MEFM, car prise d'eau et deux dérivations, schéma hydraulique complexe (voir EDF pour des détails) - prise d'eau AEP importante sur ST SAURY, avec des impacts sur le cours d'eau (assecs) - les zones humides en amont ont subi des drainages
46									5	- La pression sur la ressource (irrigation pour un groupe, drainage pour l'autre groupe) est actuellement moyenne mais va augmenter - Des PMPOA sont en cours, on devrait atteindre le bon état en 2015
15-63	87	L'Escalmels du confluent de la Ressegue au confluent de la Cère	Escalmels	Dordogne amont	non	non R	MEFM	RNABE	1	débit réservé (même pb que Tarentaine)
46									6	- idem amont - Les aménagements hydrauliques créent des pressions fortes sur la morphologie et les débits réservés sont insuffisants. - présence de barrages et conduites forcées.

UHR Dordogne amont

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
46	519	L'Orgues de sa source au confluent de la Cère	Orgues	Dordogne amont	non	non R		RNABE (1)	6	- proposition de RNABE, car la masse d'eau est un axe bleu dans le Lot et pas sur l'amont (en Corrèze), que se passera t'il réglementairement? - pb conflit au niveau du seuil à l'aval de la masse d'eau
19									5	- OK - OK, mais pb de franchissement qui peut être résolu
46	86	La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne	Cère	Dordogne amont	oui	doute		non R?	12	- la pression agricole sur cette m.e. est plus forte que sur la m.e. 804, mais reste modérée - Les pressions industrielles liées à la décharge du Frau et aux confituriers sont inquiétantes. Si une dynamique forte est engagée par le contrat de rivière, la m.e. atteindra le bon état. - Les débits réservés sont trop faibles
19							non MEFM (4)		5	- OK. Quelle est l'origine de la pression domestique? - les pb industriels de l'aval ne sont pas signalés
46	839	La Dordogne de la confluence avec la Doustre à la confluence avec la Cère	Dordogne	Dordogne amont	oui	doute			11	- RAS sur le classement - Présence de loutres. Compatibilité entre les différentes zones protégées et les classements MEFM et doute RNABE? - Pourquoi les éclusées ne sont-elles pas mentionnées dans les pressions hydromorpho?
19							non MEFM (4)	non R (2)	6	- OK. On pourrait obtenir un bon potentiel avec qqs travaux - la confluence avec le Doustre a lieu dans le barrage du Sablier, il faut donc revoir le découpage. Cette masse doit débiter à l'aval du barrage, et il faut créer une masse d'eau pour la retenue. La masse d'eau aval est à classer non MEFM. Le régime des eaux n'est pas suffisant pour justifier une atteinte de la morphologie et donc un classement MEFM. De plus, les problèmes de débit réservé insuffisant et d'amplitude des éclusées peuvent être améliorés.
19		barrage d'Argentat		Dordogne amont					5	- C'est un barrage qui pourrait être équipé vis-à-vis des grands migrateurs. Il est franchissable et la qualité de l'eau de la retenue est bonne. - marnage important. gorges, pas de digue

UHR Dordogne aval

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
46	518	Le Tolerme de sa source au confluent de la Bave	Tolerme	Dordogne aval	non	non R	MEFM?	RNABE si MEFM	11	- assèchements de zones humides sur cette m.e. Le lac de Tolerme a un impact fort sur la masse d'eau, de plus, les usages associés à ce plan d'eau sont de plus en plus nombreux. Pb d'une microcentrale sur le Cayla qui s'envase, alors que ce cours d'eau a de fortes potentialités.- pb de drainage et de transports solides dus à la déforestation et aux pratiques agricoles- Si l'on parvient économiquement à dériver le plan d'eau, la masse d'eau ne serait plus à classer en MEFM
46	489	La Bave de sa source au confluent du Tolerme	Bave	Dordogne aval	non	non R			8	- pb de drainage, assèchement des zones humides, pb agricoles. Les problèmes sont les mêmes que sur la m.e.518 -Présence d'écrevisses à pattes blanches sur les affluents. -Attention au découpage des masses d'eau. Les BV dessinés ne correspondent pas à la réalité. POur de plus amples informations se rapprocher du PNR, du CG ou de la fédération de pêche.
46	71	La Bave du confluent du Tolerme au confluent de la Dordogne	Bave	Dordogne aval	non	RNABE	MEFM (1)	doute?	16	- La STEP de Prudhomat crée une pression supplémentaire. Les sources de pollution sont plutôt domestiques et pas industrielles. - La pression industrielle est forte car la zone d'activité est en expansion. - A laisser en RNABE et à classer en MEFM, car la Bave est rectifiée en aval de Saint Céré. - Les affluents de la Bave sont de très beaux cours d'eau - Présence de la loutre - A mettre en doute, car on peut résoudre les pb actuels
46	520	Le Palsou de sa source au confluent de la Dordogne	Palsou	Dordogne aval	non	doute		non R (1)	8	- RAS - Pb du manque de données sur cette m.e. - non Rnabe: cours d'eau très contrasté entre l'amont sauvage et l'aval qui est un fossé avec de nombreuses stabulations - Palsou, Tourmente, Sourdoire, même problématique
19									4	- pas d'avis - potentiel piscicole serait bon sur l'amont.
46	80	La Sourdoire de sa source au confluent de la Dordogne	Sourdoire	Dordogne aval	non	doute		non R	12	- STEP Vayrac pose pb car c'est un réseau unitaire . Concernant la pollution industrielle, la laiterie n'existe plus. - Les pb de STEP peuvent être résolus d'ici 2015: non RNABE - Présence de loutres
19									5	- OK - OK, plusieurs step, forte pression agricole
46	79	La Tourmente de sa source au confluent de la Dordogne	Tourmente	Dordogne aval	non	doute		non R?		- irrigation alimentée par la nappe, donc moins d'influence sur la m.e. - prélèvement important d'un pépiniériste. - recalibrage en partie aval, mais avec des impacts sur des portions limitées, donc en non R - Vignon, affluent magnifique, mais avec des pb de riverains - ok pour doute,mais il n'y pas beaucoup de seuils sur cette m.e.
19									5	- Attention au problème de l'usine de fabrication de batteries sur Turenne. Problématique de drainage sur ce secteur. - OK
46	521	L'Aynac de sa source au confluent de l'Ouyse	Aynac	Dordogne aval	non	doute			9	- Pb de déboisement sur les versants entraînant des pb d'érosion et d'entraînement de MES. - les pb agricoles devraient être résolus dans le cadre des PMPOA. - pb bacterio, pollution agricole moyenne, pression de drainage

UHR Dordogne aval

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
46	323	L'Alzou de sa source au confluent de l'Ouyse	Alzou	Dordogne aval	non	RNABE		doute (2)	11	<ul style="list-style-type: none"> - Attention au découpage des masses d'eau. Les BV dessinés ne correspondent pas à la réalité. Pour de plus amples informations se rapprocher du PNR, du CG ou de la fédération de pêche. - pollution domestique forte (commune de Gramat) mais la STEP semble fonctionner correctement, le pb vient du reseau - Existence d'un abattoir à l'origine de pollution - Existence d'une "pollution naturelle": remontée d'eau sulfatée - pertinence des IBGN comme indicateur en milieu karstique? Les cours d'eau s'assèchent! - L'Ouyse est plus fortement perturbée que l'Alzou. Le classement n'est pas logique. - Existence de belles zones humides en tête de bassin - pb d'engravement et il y aurait un projet de curage par le PNR - BETL n'est pas sur l'Alzou mais sur une perte de l'Ouyse
46	322	L'Ouyse de sa source au confluent de la Dordogne	Ouyse	Dordogne aval	non	doute	MEFM?	non R (1)	12	<ul style="list-style-type: none"> - Attention au découpage des masses d'eau. Les BV dessinés ne correspondent pas à la réalité. Pour de plus amples informations se rapprocher du PNR, du CG ou de la fédération de pêche. - m.e. en zone karstique, les problématiques sont identiques à celles de la m.e. 323 - BETL rejette sur cette masse d'eau, présence possible d'éléments radioactifs- cours d'eau avec de gros enjeux sur le département du Lot: pression sur la ressource (AEP) forte, pression touristique (Rocamadour), élevage de veaux. On ne trouve plus de brochets sur ce cours d'eau- La masse d'eau serait à classer en MEFM sur la partie aval, car constituée d'un "escalier" de plans d'eau
24	75	La Borrèze de sa source au confluent de la Dordogne	Borrèze	Dordogne aval	non	RNABE	MEFM (5)		7	recalibrage du cours d'eau
MEFM?							Doute ou RNABE	11	<ul style="list-style-type: none"> - MEFM, mais pour le RNABE, il ne faut pas tout déclasser pour Souillac qui se situe à l'aval. - existence d'un golf à LaChapelle (pb de conflits avec le propriétaire) - La pression agricole sur la Borrèze est identique à celle de la Tourmente - La morphologie est affectée sur l'aval surtout, et pourquoi RNABE? 	
24	530	Le Tournefeuille de sa source au confluent de la Dordogne	Tournefeuille	Dordogne aval	non	doute			4	
46							non R (1)	11	<ul style="list-style-type: none"> - idem Borrèze - plans d'eau avec impacts forts sur l'aval (présence de myriophille), amont plutôt OK. - gros assec sur partie amont 	
24	74	La Germaine (Marcillande) de sa source au confluent de la Dordogne	Germaine	Dordogne aval	non	RNABE	MEFM (2)		5	plans d'eau et seuils
46							MEFM?	doute (2)	13	<ul style="list-style-type: none"> - RAS, extraction de castine sur la Melve - La Melve est un très beau cours d'eau - à classer en MEFM? recalibrage sur le département de la Dordogne - Les pbs de Gourdon seront résolus en 2015
24	76	L'Enéa de sa source au confluent de la Dordogne	Enea	Dordogne aval	oui	RNABE		doute	1	incohérence avec le classement MEFM (pressions hydromorpho) de la m.e. 74 .
24	819	La Cuze de sa source au confluent de la Dordogne	Cuze	Dordogne aval	non	RNABE	MEFM		9	STEP de Cenac se rejette dans la Dordogne et pas dans la Cuze Delpyprat : la production est fermée

UHR Dordogne aval

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
46	531	Le Bléou de sa source au confluent du Céou	Bléou	Dordogne aval	non	RNABE			9	- L'hôpital rejette sur cette masse d'eau, il est relié à la STEP communale - RNABE, car le débit STEP est égal au débit de la rivière - plan d'eau du Vigan, STEP Vigan, Valette, pressions fortes - écrevisses à pattes blanches sur les sources
46	532	L'Ourajoux de sa source au confluent du Céou	Ourajoux	Dordogne aval	non	doute	MEFM (1)		8	- RAS - MEFM, car le cours d'eau se présente sous la forme d'un "escalier" de plans d'eau. Mais en doute RNABE, car on peut résoudre les pb de Salviac - Les pressions sont plus faibles qu'ailleurs, ce sont des pb ponctuels mais qui subsistent depuis longtemps
46	72	Le Céou de sa source au confluent de l'Ourajoux	Céou	Dordogne aval	non	RNABE	MEFM?		11	- STEP de Montfaucon exerce une pression de pollution importante, la pression sur la ressource est moyenne à forte (AEP et irrigation), de plus, c'est un cours d'eau qui s'assèche. - Il y a un plan d'eau à St germain du Bel air sur cette masse d'eau. - A classer en MEFM?
24	73	Le Céou du confluent de l'Ourajoux au confluent de la Dordogne	Céou	Dordogne aval	non	doute		non R (1)	5	pression ressource moyenne à forte baignade spontanée sur cette portion
46									10	RAS et mêmes observations que sur le Céou amont (pression ressource)
24	580	La Beuze de sa source au confluent de la Nauze	Beuze	Dordogne aval	non	doute		non R (3)	3	
24	533	La Nauze de sa source au confluent de la Dordogne	Nauze	Dordogne aval	oui	RNABE	non MEFM (1)	non R (3)	3	avec des investissements, on peut trouver des solutions. Le poisson peut passer au dessus des seuils
24	840	La Dordogne du confluent de la Cère au confluent de la Vézère	Dordogne	Dordogne aval	oui	doute	non MEFM sur Mamoul	non R sur Dordogne et sur Mamoul	19	1 gravière en activité
46									15	- Attention au découpage des masses d'eau. Les BV dessinés ne correspondent pas à la réalité. Pour de plus amples informations se rapprocher du PNR, du CG ou de la fédération de pêche.- Pb de délimitation de la masse d'eau, le Mamoul doit être une m.e. à part entière et ne doit pas être rattaché à la Dordogne. Ce serait une m.e. non MEFM, non RNABE, avec des pressions de barrages, colmatage, érosion. La masse d'eau Dordogne est à mettre en non R- Compatibilité entre les différentes zones protégées et les classements MEFM et doute RNABE?- Pourquoi les éclusées ne sont-elles pas mentionnées dans les pressions hydromorpho?
24	81	La Couze de sa source au confluent de la Dordogne	Couze	Dordogne aval	oui	doute	non MEFM (3)		6	recalibrage ancien. Le syndicat local travaille activement à la reconquête
24	534	La Louyre de sa source au confluent du Caudeau	Louyre	Dordogne aval	non	doute			8	mais irrigué, la pression sur la ressource est forte (43 pompages)

UHR Dordogne aval

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
24	779	Le Caudeau de sa source au confluent de la Louyre	Caudeau	Dordogne aval	non	doute	MEFM (1)	RNABE ou non R (1) ?	9	- manque d'eau depuis la prise d'eau - Il n'y a pas de seuils sur cette masse d'eau - recalibrage, pollution forte ? (1 avis), donc MEFM mais devrait atteindre le bon état
24	780	Le Caudeau du confluent de la Louyre au confluent de la Dordogne	Caudeau	Dordogne aval	oui	RNABE			8	- nombreux seuils, recalibrage, canal de dérivation, rejets sauvages (une étude est en cours pour leur recensement par la commune de Bergerac)
24	108	La Dordogne du confluent de la Vézère au confluent du Couzeau	Dordogne	Dordogne aval	non	non R	MEFM influence amont	doute	18	- EDF demande pourquoi les retenues n'ont pas été traitées comme des plans d'eau. - Le découpage n'est pas judicieux, il faudrait les 3 barrages sur une même masse d'eau. - La pression de pollution industrielle et de pollution agricole sont au moins moyennes et pas faibles
24	535	La Gardonnette de sa source au confluent de la Dordogne	Gardonnette	Dordogne aval			non MEFM	non R	6	ce cours d'eau serait plutôt en bon état
24	537	Le Barailler de sa source au confluent de la Dordogne	Barailler	Dordogne aval	non	non R		doute	8	- présence de nombreux vergers, il doit donc y avoir des pbs de phytosanitaires - la pression d'irrigation est forte sur l'aval (après le seuil) - cette m.e. serait une dérivation de l'Eyraud et s'assèche
33									0	
33	551	Le Léchout de sa source au confluent de la Dordogne	Léchout	Dordogne aval					0	- pourquoi certains affluents identifiés comme une masse d'eau et d'autres non, alors qu'a priori le rang de Strahler est le même ?
24	40	La Lidoire de sa source au confluent de la Dordogne	Lidoire	Dordogne aval	non	doute		non R (1)	6	- traverse des milieux forestiers. Pb régulier de MES - pourquoi est-elle classée en doute? Il n'y a pas de pressions
33									3	- forts prélèvements agricoles sur l'aval de la Lidoire, allant jusqu'à des assecs - fort potentiel pour les lamproies et les anguilles - sur la portion la plus naval, la Lidoire est soumise à la marée (inversion de courant) - pourquoi baignade sur la Lidoire?
24	41	La Dordogne du confluent du Couzeau au confluent de la Lidoire	Dordogne	Dordogne aval	non	non R	MEFM influence barrage amont	doute (1) ou RNABE (1)	10	- même remarque que m.e.108 sur amont Bergerac pour barrage, le découpage n'est pas judicieux. - SNPE: pollution forte. Lit du Caudeau complètement dégradé. Raccordement de Bergerac non terminé. - Aval de Bergerac ne sera jamais en bon état - nombreuses gravières avec une autre en projet. Pression liée à la viticulture sur affluents et Dordogne - sur Conne : déficit en eau sur partie amont, recalibrage sur partie aval, nombreux seuils et moulin, pressions dues à l'aménagement de la RN 21. - sur Seignal: pb rejets artisanaux à proximité Dordogne

UHR Dordogne aval

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
33	41	La Dordogne du confluent du Couzeau au confluent de la Lidoire	Dordogne	Dordogne aval	non	non R	MEFM (1)		8	- pression sur ressource plutôt considérée comme moyenne, car éclusées et prélèvements assez importants en étiage- la libre circulation des anguilles et des smolts n'est pas faite sur Tuilières- les industries sont en baisse sur Bergerac- pollution viticole sur Soulgèze et Gravouze, prélèvements agricoles excessifs sur Moiron et Seignal (vergers)- pourquoi cette masse n'est pas MEFM? le flux de MES est perturbé depuis l'amont (plus de 45% des MES sont retenues dans les barrages), ce qui crée une forte modification de la ressource. ON ne peut pas raisonner uniquement sur la masse d'eau individuelle.
33	552	La Gamage de sa source au confluent de la Dordogne	Gamage	Dordogne aval			MEFM (1)		4	- bassin amont viticole, mais en aval, plan d'eau à Blasimon, débit naturel faible en été, donc peu de prélèvement - prochainement ouverture d'une carrière à Blasimon (autorisation préfectorale accordée) - qualité physico-chimique moyenne et biologique médiocre - recalibrages importants, très forte pression d'irrigation avec des assecs réguliers, nombreux rejets viticoles, agriculture intensive, plan d'eau en amont (loisirs et baignade)

UHR Vézère

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	91	La Vézère de sa source au confluent de la Salamanière	Vézère	Vézère	non	non R			6	- Risque avec une déchargeage sur Bugeat réhabilitée qui jouxte nappe phréatique. Très grande qualité de l'eau (plan Life) cependant sur ce secteur. Nombreuses zones de tourbières. Bonne dynamique pour envisager une restauration. - OK
19		Viam		Vézère					6	- Pas d'eutrophisation sur le lac de Viam, plans d'assainissement pas suffisamment avancés (en cours), ce qui explique les apports en phosphore - marnage saisonnier, en rapport avec l'usage touristique de la retenue (côte estivale à maintenir), les marnages sont donc plutôt hivernaux. La retenue possède un potentiel de reproduction piscicole à développer par l'amélioration de la gestion des marnages.
19		Treignac ou Bariousses		Vézère					6	- Même état que Viam, moindre impact en Phosphore- il existe un dossier d'étude Cemagref. Beaucoup de réempoissément. Plusieurs retenues font l'objet de réempoissément de brochets depuis 1999
19	92	La Vézère du confluent de la Salamanière au confluent de la Soudaine	Vézère	Vézère	oui	doute	non MEFM(4)	doute	6	- OK. Les plans d'assainissement sont en cours - l'impact du barrage est faible par rapport à la longueur de la masse d'eau. CSP n'est pas d'accord sur le fait que les éclusées justifient systématiquement un classement MEFM. Le régime des eaux n'est pas suffisant pour justifier une atteinte de la morphologie et donc un classement MEFM. De plus, les problèmes de débit réservé insuffisant et d'amplitude des éclusées peuvent être améliorés.
19	511	La Soudaine de sa source à la limite P305-P306	Soudaine	Vézère	non	non R			6	- OK
19	510	La Soudaine de la limite P305-P306 à la confluence avec la Vézère	Soudaine	Vézère	non	non R			6	- Soudaine Lavinadière contribue à l'apport de phosphore. D'ici 2015, cela devrait être résolu. - OK
19	814	La Vézère du confluent de la Soudaine au confluent du Bradascou	Vézère	Vézère	oui	doute			6	- Cette masse d'eau est fortement modifiée du fait des équipements hydroélectriques. Zones d'épandage sur ce secteur (Problème de défaut de contrôle: remarque valable pour l'ensemble du dpt), apports de nitrates possibles - ok. que deviendront les affluents? Un classement MEFM du drain principal ne doit pas impacter les objectifs à atteindre sur les affluents.
19	513	Le Bradascou de sa source au confluent du Gavaneix	Bradascou	Vézère	non	non R		doute (4)	6	- OK - le PDPG indique un contexte perturbé par barrage et plans d'eau: perte de fonctionnalité de 50% environ
19	512	Le Bradascou du confluent du Gavaneix à la confluence avec la Vézère	Bradascou	Vézère	non	non R		doute (4)	6	- OK - idem masse d'eau 513

UHR Vézère

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	815	La Vézère du confluent du Bradascou au confluent du Brézou	Vézère	Vézère	non	doute			6	- OK, les masses d'eau latérales permettent de retrouver une bonne qualité, l'impact des barrages amont est très faible sur cette m. e. - OK
19	93	La Vézère du confluent du Brézou au confluent de la Corrèze	Vézère	Vézère	oui	doute	non MEFM (4)		6	- Territoire des cultures fruitières, de nombreux intrans peuvent impacter la qualité de l'eau. Les travaux de l'A89 ont modifié la morphologie des cours d'eau. Problème de maîtrise des vidanges d'étang privé, notamment sur le Brézou qui est très envasé à l'amont - Saillant , dégagement du culot organique très ancien par chasse successive (chasse de transparence), qualité de l'eau dans la retenue très mauvaise, chasse hivernale compromettent la qualité de la Vézère à l'aval du Saillant. Manque fiche sur le Saillant. - Le régime des eaux n'est pas suffisant pour justifier une atteinte de la morphologie et donc un classement MEFM. De plus, les problèmes de débit réservé insuffisant et d'amplitude des éclusées peuvent être améliorés. pb d'eaux usées en aval du Saillant
19	493	La Loyre de sa source à la confluence avec les Planches	Loyre	Vézère	non	doute			6	- OK - ok, zone de pommiers
19	821	La Mayne de sa source au confluent du Roseix	Mayne	Vézère	non	doute			6	- OK - même contexte que 493 et pb de franchissement
19	523	Le Roseix de sa source à la confluence avec la Loyre	Roseix	Vézère	non	RNABE			6	- OK, présence de l'arboriculture. - pb de débit estival faible lié à des pompages pour alimenter le plan d'eau et irrigation. Plus pb de pollution
19	90	La Loyre de sa confluence avec les Planches à la confluence avec la Vézère	Loyre	Vézère	non	non R		RNABE (2) ou doute (4)	6	- Pompages intempestifs. Cultures fruitières principalement. Une étude hydromorphologique est prévue par le syndicat local. - grosse pollution domestique et pression urbaine. Les pb de franchissements seront résolus très prochainement.
19		Lac du Causse		Vézère					6	- problème de bactériologie élevée (normes baignade) et de cyanobactéries. La CABrive devrait lancer une étude pour essayer de résoudre le problème. Des apports importants en phosphore peuvent provenir des pêcheurs (appâts), et pb ancien d'une conduite d'assainissement passant sur le fond du lac qui avait cédé.
19	325	La Couze de sa source à la confluence avec la Vézère	Couze	Vézère	non	doute		RNABE (2) sur aval après redécoupage lac du Causse	6	- Présence d'un barrage à l'amont (très bonne qualité à l'amont) : usage AEP pour BRIVE. A l'aval du lac du Causse, on peut classer en risque de non atteinte (Contacter Monsieur NICOT, CA Brive). - cours d'eau classé à franchissement et CSP a demandé le déclassement. La vidange du plan d'eau du Causse permettrait éventuellement d'avoir qq infos sur la masse d'eau à l'aval.

UHR Vézère

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	524	La Logne de sa source à la confluence avec la Vézère	Logne	Vézère	non	doute			6	- OK, zone d'intrans lié aux fruitières et problématique pompage. Idem m.e. 821 - La masse d'eau sera soumise à des travaux autoroutiers, avec création de bassin de décantation. Etiage sévère, pollution urbaine, agriculture maraichère, piétement de bovins. Ponctuellement, dysfonctionnement de station de relevage de la CAB
19	526	L'Elle de sa source au confluent du Savignac	Elle	Vézère	non	non R			6	- OK
24									2	RAS
19	525	L'Elle de son confluent avec le Savignac à la confluence avec la Vézère	Elle	Vézère	non	doute		RNABE (1)	6	- Zone de plaine agricole du Terrassonais. Banlieue de Brive, risque de développement Urbain fort. - OK
24								5	- pollution agroalimentaire donc industrielle forte (rejet Fruisec) - rejet de Fruisec serait sur la Vézère et non sur l'Elle Les avis étant contradictoires, il faut vérifier la localisation du rejet. - quelle est la STEP amont à l'origine des pressions? - Pollution agricole forte	
19	508	La Dadalouze de sa source à la confluence avec la Corrèze	Dadalouze	Vézère	non	non R			6	- OK, zone de tourbières, pas de pression agricole. Programme de gestion concertée de 500 Ha (mesures agro-environnemental), sur les m.e. 508, 509 et 96. CERA Environnement (Christophe Verheyden) autour d'une association. - OK
19	509	La Corrèze de Pradines de sa source à la confluence avec la Corrèze	Corrèze de Pradines	Vézère	non	non R			6	- OK, zone de tourbières, idem ME 508 - OK
19	96	La Corrèze de sa source à la confluence avec le Forgès	Corrèze	Vézère	non	non R			6	- OK, idem m.e. 508 - OK
19	95	La Vimbelle de sa source à la confluence avec la Corrèze	Vimbelle	Vézère	non	non R			6	- Ok. Petit problème d'élevage hors sol à surveiller - OK

UHR Vézère

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	787	La Corrèze du confluent du Forgès au confluent de la Solane	Corrèze	Vézère	non	doute			6	- Problématique microcentrales sur ce secteur. Barrage de Bar est infranchissable pour les migrateurs (GIAT Industrie). Problème de porcherie, élevage hors sol. Problème d'épandage sur zone de pente, nombreuses dérogations à la loi montagne. BWA travail pour industrie automobile et accessoirement pour l'armement (impact physicochimique possible). - éclusées du barrage de Corrèze. Le débit réservé de ce barrage ne pourra pas être augmenté plus. Les problèmes de digues devraient s'améliorer
19	485	La Sainte Bonnette de sa source à la limite P364_P365	Sainte Bonnette	Vézère	non	non R			6	- OK, qqs étangs, bonnes potentialités piscicoles - OK
19	344	La Sainte Bonnette de la limite P364_P365 à la confluence avec la Corrèze	Sainte Bonnette	Vézère	non	non R			6	- OK. Quelques pb d'assainissement sur Laguenne - OK
19	94	La Gimelle de sa source au confluent du Saint Bonnette	Gimelle	Vézère	non	non R		RNABE ou doute (2)	6	- Attention aux équipements touristiques légers (zone de Vitrac). Des pêches électriques ont été menées par le Conseil Général Corrèze (Etang de Ruffaud). Recalibrage, stockage et destockage d'eau sur site du fait de la zone industrielle de la Montane. Implantation d'usine à venir - OK
19	516	La Ceronne de sa source à la limite P353_P354	Ceronne	Vézère	non	non R		doute? (4)	6	- OK - passage de l'autoroute, assainissement de Naves posant souci, pb d' AEP, plan d'eau
19	515	La Céronne de la limite P353_P354 à la confluence avec la Corrèze	Ceronne	Vézère	oui	doute	non MEFM (4)		6	- OK. Problème lié aux carrières du Pont de Bourg (Carrière de Roche). La Céronne traverse GIAT et se trouve très modifiée en qualité morphologique et physicochimique. Barrage de Reignac - OK, masse d'eau busée avant la confluence, passage de l'autoroute, plan d'eau, barrage, mais impact sur 25% seulement de la masse d'eau
19	788	La Corrèze du confluent du Forgès au confluent du Brauze	Corrèze	Vézère	non	doute	MEFM (2)	RNABE ? (2)	6	- Zone de Mulatet, problème de pollution au Cadmium (traitements de surface). A l'aval jusqu'à Cornilh. La rectification de la route Tulle Brive a généré de grosses modifications du lit. Remblai le long des rives. Carrières d'Aubazine La Solane passe sous la Ville de Tulle, elle est couverte sur 1 km. De gros apport de fines du fait du traitement des filtres pour AEP. Zone de captage à l'amont (périmètre de captage). - pb de dénomination des masses d'eau 787, 788, 805 qui ne se suivent pas. OK. les affluents en rive droite? sont busés
19	517	La Vianne de sa source à la confluence avec Roanne	Vianne	Vézère	non	non R			6	- OK - pb d'étiage sévère. Les pb liés à l'assainissement vont s'améliorer
19	491	La Roanne de sa source à la confluence avec la Vianne	Roanne	Vézère	non	doute			6	- Problème d'élevages hors sol. - la masse d'eau démarre par un plan d'eau de 15 ha. Classée axe bleu, donc les seuils devraient être équipés. pb de sulfate alumine issu du traitement AEP. Il y a eu un projet, aujourd'hui annulé de création d'un grand plan d'eau pour AEP

UHR Vézère

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	88	La Roanne de sa confluence avec la Vianne à la confluence avec la Corrèze	Roanne	Vézère	non	doute			6	- OK. Petit impact agricole sur ce secteur. Présence de micro-centrales (Barrages au fil de l'eau) - OK
19	805	La Corrèze du confluent de la Solane au confluent du Plan	Corrèze	Vézère	oui	doute	non MEFM (4)		6	- OK - Pian et non Plan. Usine de carton (Smurfit). Pas d'atteinte hydromorpho majeure, et masse d'eau très courte
19	806	La Corrèze du confluent du Pian au confluent de la Vézère	Corrèze	Vézère	oui	RNABE			6	- Zone 806, pourrait inclure Malemort (c'est une zone à risque). Extension très rapide de la zone de Malemort. Pression AEP va augmenter fortement avec pression démographique forte sur Brive. - OK
19	492	Le Maumont blanc de sa source à la confluence avec le Chauvignac	Maumont Blanc	Vézère	non	non R			6	- Présence de nombreux étangs. Problème d'ensablement lié à l'autoroute. Le Classement est bon cependant. Présence d'écrevisses à pattes blanches sur le secteur. - OK
19	522	Le Clan de sa source à la confluence avec le Maumont blanc	Clan	Vézère	non	doute			6	- Zone de production fruitière (problème d'intrans et pompage). - OK. Présence de plan d'eau et de pesticides, pollution agricole et domestique
19	89	Le Maumont blanc du Chauvignac à la confluence avec la Corrèze	Maumont Blanc	Vézère	non	doute			6	- OK. - OK, idem clan
19	904	La Vézère du confluent avec la Corrèze au confluent avec la Laurence	Vézère	Vézère	oui	RNABE			6	- OK. A Saint Pantaléon de Larche, Usine d'incinération. Problème de décharge dite contrôlée - la nouvelle STEP de Brive rejettera sur la Vézère, ce qui justifie le RNABE. Son dimensionnement est basé sur un pari sur l'avenir (augmentation importante de la population)
24							non MEFM (1)		8	- Il faut prendre en compte la pollution qui vient de Brive, Tulle et des carrières de Larche - pourquoi MEFM (1 personne)?

UHR Vézère

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
24	527	La Douime de sa source à la confluence avec la Vézère	Douime	Vézère	oui	doute		RNABE (2) ou non R (2)	6	- la N89 longe la vallée, du Lardin à la Bachellerie, forte pression - non Rnabe pour le syndicat local et le CSP - Rnabe pour la Cater et la CCI car la ZA se développe
24	528	La Laurence de sa source à la confluence avec la Vézère	Laurence	Vézère	oui	RNABE	non MEFM (2)	non R (2)	7	- pas ou peu de prélèvement en rivière, un étang positionné sur le cours d'eau engendre des pbs de pollution
24	529	Le Thonac de sa source à la confluence avec la Vézère	Thonac	Vézère	non	non R			5	RAS
24	78	Le Manaurie de sa source à la confluence avec la Vézère	Manaurie	Vézère	non	doute		non R (1)	8	- écloserie en partie basse, bétail régulièrement dans le cours d'eau
24	77	La Beune de sa source à la confluence avec la Vézère	Beune	Vézère	oui	doute	MEFM (1) ou non MEFM (3)	doute (1) ou non R (6)	8	1 avis: présence de porcherie, assèchement de zone humide en projet, donc à classer en MEFM et doute 3 avis: peut être non RNABE si on règle le pb de la pisciculture
24	341	La Vézère du confluent avec la Laurence au confluent avec la Dordogne	Vézère	Vézère	non	non R			6	- pression agricole moyenne- pression ressource moyenne, manque d'eau

UHR Dronne

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
24		Barrage du Miallet		Dronne					2	- beaucoup de métaux lourds, retenue mal aménagée pour les vidanges - il existe une étude du CG 24 sur ce barrage qui devrait permettre sa caractérisation
24	29	La Dronne de sa source au confluent du Manet (inclus)	Dronne	Dronne	non	non R			3	- il existe une blanchisserie avec convention de rejet au réseau communal (pas de pb particulier) - pas de connaissance de la m.e. mais avis technique sur l'incohérence de cette fiche par rapport à d'autres: la pression hydromorpho est forte mais pas elle n'est pas classée MEFM. Pourquoi?
24	32	La Dronne du confluent du Manet au confluent de la Cole	Dronne	Dronne	non	doute	MEFM	non R (2)	7	- La pression de la tannerie est forte - Il y a beaucoup de seuils par rapport à la m.e. amont, la pression sur la morpho est donc forte, donc la m.e. est à classer en MEFM - STEP de st Pardoux pose quelques pb, la STEP de l'entreprise LU a été remise à jour
24	778	La Dronne du confluent de la Cole au confluent de la Lizonne	Dronne	Dronne	non	non R		doute	7	- croissance de la culture du maïs, donc pression va s'accroître sur cette zone - STEP de Brantome: il y a un désaccord sur le dossier de renouvellement - Pas de reproduction piscicole sur cette zone.
24								non R (2)	6	- redécoupage proposé car partie amont ressemble à la Nizonne et pas sur l'aval (moins de seuils, donc pas de MEFM sur l'aval) réalimentation par Miallet - pourquoi RNABE, car pas de pression? - Non cohérence entre Natura 2000, Axe bleu et migrateur et RNABE
33	799	La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle	Dronne	Dronne	oui	RNABE		doute (2)	6	- qualité biologique plutôt bonne que moyenne, mais dépend de la place que l'on accorde aux seuils - à mettre en doute, car c'est un cours d'eau sur lequel il faut se battre. - La qualité physico chimique n'est pas constante: très mauvaise en automne de par la conjoncture marées basses, étiages et rejets viticoles. - présence d'une distillerie en amont du barrage de Coutras qui s'est beaucoup développée depuis 2001, et qui pose des soucis de pollution par des rejets de matières organiques. DES mesures d'O2, de DBO et de DCO existent et montrent la mauvaise qualité de la rivière - avec le développement de l'hydroélectricité, notamment des microcentrales, se pose le problème des normes des grilles par rapport aux anguilles. L'Isle et la Dronne présentent de forts attraits pour les poissons, il faut donc travailler pour reconquérir de la qualité (à mettre en doute R) - La passe à anguilles n'est pas fonctionnelle par manque d'entretien - compatibilité entre classements MEFM-RNABE et axes bleus? Les objectifs de restauration des poissons migrateurs peuvent-ils être remis en cause?
24	482	La Cole de sa source au confluent du Touroulet	Cole	Dronne	oui	doute	non MEFM car sera redécoupé par Miallet		6	- pression agricole moyenne ou faible - dévalaison de métaux lourds suite à la construction du barrage de Miallet, mais s'arrange maintenant
24	30	La Cole du confluent du Touroulet au confluent de la Queue d'Ane	Cole	Dronne	non	RNABE	MEFM (1)		4	- pollution par des fines issues des carrières de Thiviers - 1 seule STEP pour l'abattoir et la commune de Thiviers - c'est un des points noirs du dpt - les eaux issues de la carrière seraient maintenant traitées en interne, donc plus de rejet

UHR Dronne

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
24	31	La Cole du confluent de la Queue d'Ane au confluent de la Dronne	Cole	Dronne	non	RNABE	MEFM (1)		5	- pollution industrielle va diminuer car les équipements d'assainissement sont récents - nombreux seuils sur cette masse d'eau
24	539	Le Trincou de sa source au confluent de la Cole	Trincou	Dronne	non	non R			7	- vérification à faire sur la localisation du rejet de l'entreprise Martine : masse d'eau 31 ou 539?
24	540	Le Boulou de sa source au confluent de la Dronne	Boulou	Dronne	non	non R			3	- très beau cours d'eau, grand intérêt écologique: serait une masse d'eau de référence
24	483	La Lizonne de sa source à la limite P722-P723	Lizonne	Dronne	non	non R	MEFM	doute car MEFM	6	- les pressions dues à la fromagerie Chêne vert devraient être résolu d'ici 2015 - projet de recalibrage par un syndicat
24	33	La Lizonne de la limite P722-P723 à la confluence avec la Dronne	Lizonne	Dronne	oui	doute		RNABE	18	- avis collectif : assèchement de tourbière en zone natura 2000, recalibrage, dérivation
24	541	La Belle de sa source au confluent de la Lizonne	Belle	Dronne	non	non R	MEFM	RNABE ?	8	- pression agricole et même projet que sur la 483 - RNABE du fait des projets engagés?
24	542	La Pude de sa source à la confluence avec la Lizonne	Pude	Dronne	non	non R	MEFM		6	- beaucoup de recalibrage. C'est un fossé et un plan d'eau coupe la masse d'eau. Pb de débit insuffisant
24	544	La Rizonne de sa source au confluent de la Bauronne	Rizonne	Dronne	non	non R			5	
24	543	La Rizonne du confluent de la Bauronne au confluent de la Dronne	Rizonne	Dronne	non	non R			6	- beaucoup de maïs sur cette m.e. qui est fortement sollicitée pour l'irrigation
24	545	Le Chalaure de sa source au confluent de la Dronne	Chalaure	Dronne	non	non R			3	- il n'y a pas de seuils sur cette masse d'eau - assèchement tous les étés sur une grande partie du cours d'eau
33									4	- beau cours d'eau pouvant servir de référence, pas de digue, masse d'eau en partie boisée - prélèvements agricoles posant des pb de quantité d'eau. L'agriculture se développe, mais avec de bonnes pratiques agricoles, ce qui devrait permettre de limiter les apports de nitrates et pesticides. Reste la présence des drains qui limitent les gains apportés par les bandes enherbées.

UHR Isle

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
19	487	Le Puy roudeaux de sa source au confluent des Baraques	Puy Roudeaux	Isle	oui	doute	non MEFM (4)		5	- Un Problème de Barrage sur de secteur expliquerait le MEFM? - beaucoup de plans d'eau et barrages. Il y a en cours une étude Aquasqcop (Diren limousin), sur les potentialités de reproduction pour les truites fario. Les potentialites sont importantes
24									1	- présence d'élevage mais ce sont de petites exploitations allant vers une mise aux normes
19	45	Le Puy roudeaux du confluent des Braques à la confluence avec l'Auvézère	Puy Roudeaux	Isle	non	non R			4	- pas d'avis -OK
24								RNABE (1)	2	- Même contexte 782 - CSP propose RNABE bio et physico
19	781	L'Auvézère de sa source au confluent du le Moulin de Chatenet	Auvézère	Isle	non	doute		RNABE (1)	5	- OK. Le seul critère agricole pourrait permettre de passer en RNABE - OK, plan d'eau et un projet en tête de bassin pour l'AEP, pommiers
19	782	L'Auvézère du confluent du Moulin de Chatenet au confluent de la Boucheuse	Auvézère	Isle	non	RNABE			5	- OK. Zone de production fruitière. - masse d'eau tronçonnée, AEP, pollution de Lubersac, ...
24									4	observations sur les pressions
24	783	L'Auvézère du confluent de la Boucheuse au confluent du Dalon	Auvézère	Isle	non	non R			2	pb de pesticides à vérifier car arboriculture et influence de l'amont
24	784	L'Auvézère du confluent du Dalon au confluent de l'Isle	Auvézère	Isle	non	non R			4	pb quantité d'eau sur les affluents de cette masse d'eau
24	49	L'Isle de sa source à la confluence avec la Valouse	Isle	Isle	non	doute	MEFM?	RNABE (2) ou non R (1)	4	- petites exploitations (bovins à viande) prochainement mises aux normes - proposition RNABE par CSP et non RNABE par la Fédération de Pêche - RNABE (voir MEFM) car nombreux plans d'eau - non RNABE car pas de prélèvement ni rejet sur cette masse d'eau, zone à protéger des microcentrales et de la culture du maïs - fort pression agricole en raison notamment de l'arboriculture

UHR Isle

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
24	538	La Valouse de sa source à la confluence avec l'Isle	Valouse	Isle	non	doute			5	- As d'origine naturelle . Il y aura une nouvelle station de pompage AEP pour la Coquille dans 2 ans. - pb de quantité. Pourquoi donne t-on des autorisations de pompage, alors qu'elles ne peuvent être utilisées ensuite, faute de ressource suffisante?
24	536	Le Lavaud de sa source à la confluence avec l'Isle	Lavaud	Isle	non	non R				
24	812	La Loue de sa source au confluent de la Labance	Loue	Isle	non	RNABE	MEFM		15	la recalibration n'a pas été prise en compte
24	785	La Loue du confluent de la Labance au confluent de l'Isle	Loue	Isle	non	non R			9	
24	786	L'Isle du confluent de la Valouse au confluent de l'Auvézère	Isle	Isle	non	doute	MEFM		8	forte densité de seuils et présence d'hydroélectricité
24	486	La Manoire de sa source au confluent du St Geyrac	Manoire	Isle	oui	doute		non R	10	- la pression due à l'étang de Fossemagne et à l'autoroute ont-elles été prises en compte? forte pression AEP - m.e. avec des potentialités, en cours d'amélioration actuellement et présence de truites
24	44	La Manoire du confluent du St Geyrac à la confluence avec l'Isle	Manoire	Isle	oui	RNABE			16	ouvrages autoroutiers
24	558	La Beauronne de sa source à la confluence avec l'Isle	Beauronne	Isle	non	RNABE	MEFM (2)		10	- La STEP fonctionne bien car elle est neuve, l'entreprise Nettis fonctionne en circuit fermé ou serait relié à la STEP donc pas de rejet direct - forte pression agricole mais pouvant être résorbée (porcherie et champignognière): cours d'eau recalibré en amont et s'assèchant jusqu'à Agonac
24	796	L'Isle du confluent de l'Auvézère au confluent du Jouis	Isle	Isle	oui	RNABE			14	pb des affluents rectifiés par la construction autoroute. Dans le futur, il faudra tenir compte du lessivage de la voirie
24	43	Le Vern de sa source à la confluence avec l'Isle	Vern	Isle	non	doute	MEFM (4)	RNABE (2)	10	- recalibrage, construction de l'autoroute et 3 pompes. Pas d'eau sauf sur les 3 derniers km. Réflexion en cours sur la création de retenues collinaires

UHR Isle

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
24	39	La Crempse de sa source à la confluence avec l'Isle	Crempse	Isle	oui	doute	non MEFM?	RNABE? non R?	7	- pression agricole forte ainsi que pression sur la ressource, d'où RNABE et étude de retenue collinaire en cours - diag agence contradictoire avec la m.e. 43 - d'ici 5 ans, les seuils devraient être détruits
24	797	L'Isle du confluent du Jouis au confluent du Cussona	Isle	Isle	oui	doute		RNABE	15	masse d'eau non homogène à redécouper éventuellement
24	798	L'Isle du confluent du Cussona au confluent de la Dronne	Isle	Isle	oui	doute		RNABE	12	- respect de la réglementation sur les microcentrales. IL ne faut pas qu'elles fonctionnent par éclusées
33									5	- la pression sur la ressource est peut-être faible sur la masse d'eau, mais il faudrait aussi cumuler avec les prélèvements de l'amont qui fragilisent le cours d'eau. - Le découpage en masse fragmente la vision de bassin versant et des problèmes rencontrés et on ne traite pas les affluents

UHR littoral

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
33	553	L'Engranne de sa source au confluent de la Dordogne	L'Engranne	Littoral	non	doute	MEFM (1)		4	- plus de pb de prélèvement, car la prise d'eau est sur la Dordogne maintenant, seuils nombreux, question baignade. - Contact avec la Dordogne, donc marée remonte. Il y a eu des pbs à Rauzan (caves vinicoles) - nombreux moulins, occupation du sol intensive, peu de zones tampons - par rapport à la GAMage, c'est mieux sur les aspects quantité, mais il y a des pbs sur la qualité
33	554	Le Daignac de sa source au confluent de la Dordogne	Daignac ou Canaudonne	Littoral					2	- petit ruisseau de qualité (présence de civelles), pas de grosses pollutions, faible débit - pas de structure collective pour la gestion de ce cours d'eau
33	822	Le Gestas (La Vayres) de sa source au confluent de la Dordogne	Le Gestas	Littoral	non	RNABE			3	- nombreux seuils et moulins, pollution viticole importante, pollution domestique moyenne et surtout croissante car proximité de Bordeaux - pollution comparable à celle de la Barbanne, interrogation sur les captages AEP. Il n'y a presque plus de captage en nappe en Gironde - interrogation sur zone natura 2000. - vérifier la localisation de BSN
33	824	La Virvée de sa source au confluent de la Dordogne	La Virvée	Littoral	non	RNABE			2	- les pompages sont sur la zone aval - le rejet de Saint André de Cubzac n'est pas sur la Virvée mais sur la Dordogne. IL faut revoir la localisation, ou alors on parle de Cubzac les Ponts (pression domestique)? - la pression sur la morphologie est faible.
33	557	Le Colinet de sa source au confluent du Moron	Le Soptier	Littoral	non	RNABE			3	- pas d'irrigation sur la masse d'eau, le débit est naturellement faible, donc le moindre rejet a un impact fort
33	556	Le Moron de sa source au confluent du Soptier	Le Moron	Littoral	non	RNABE			3	- la pollution domestique sera croissante, car population en augmentation avec la proximité de Bordeaux - pour la pollution agricole, ajouter la viticulture - existence d'une baignade à St Christoly
33	555	Le Moron du confluent du Soptier au confluent de la Dordogne	Le Moron	Littoral	non	RNABE	MEFM (1)		4	- la pollution domestique en hausse - la marée remonte sur environ 2 km - fortement recalibrée, donc MEFM?
33	MET32	Estuaire fluvial Dordogne	Dordogne	Littoral	non	doute			2	- Les pressions sur le vivant sont qualifiées de faibles. Si elles sont dues à la pêche, elles ne sont pas faibles, mais plutôt fortes - la masse d'eau est moins polluée que par le passé - il existe des données de température (pêcheurs professionnels) à Bourg
33	35	Le Lary de sa source au confluent de l'Isle	Le Lary	Littoral	oui	doute		non R (1)	5	- la qualité physicochimique est plutôt moyenne, rejets de gravière à ajouter. Peu de Mais en Gironde, mais beaucoup en Charente. On peut atteindre le bon état, malgré le MEFM- forte mortalité d'anguilles, non expliquée en 2004
33	548	La Palais de sa source au confluent des Lorettes	Le Palais	Littoral	non	non R			1	- qqs petits barrages et moulins, qqs pbs liés à l'agriculture sur la partie aval. - Il faut que les moulins soient équipés en passes à poisson

UHR littoral

Département consulté	Code ME	Nom ME	Cours d'eau principal	UHR	MEFM	RNABE 2015	Proposition MEFM	Proposition RNABE	Nbre	Observations-compléments d'informations
33	547	La Palais du confluent des Lorettes au confluent du Lary	Le Palais	Littoral	non	doute			1	- existence d'anguilles en dévalaison
33	550	Le Ratut (Palais) de sa source au confluent du Gendarme	Le Ratut	Littoral	non	non R			2	- pollution viticole et assec naturel fréquent
33	549	Le Ratut (Palais) du confluent du Gendarme au confluent de l'Isle	Le Ratut	Littoral	oui	RNABE		doute (2)	3	- impact hydromorpho à qualifier de moyen, masse d'eau à mettre en doute RNABE pour 2015 - assecs naturels en été
33	36	La Saye de sa source au confluent de l'Isle	La Saye	Littoral	non	doute			4	- assecs naturels, mais belle vallée avec nombreuses zones humides (vison, loutres, poisson). Enjeux de pression pour le granulat. Il faut la préserver. - Pb agricoles surtout, qqs moulins, débit naturel faible, baignade en bas de Peyrissac
33	823	La Barbanne de sa source au confluent de l'Isle	La Barbanne	Littoral	non	RNABE		doute (2)	6	- nombreux seuils et étangs à ajouter pour la pression sur la morphologie - malgré les CUMA mises en place et les aides de l'Agence de l'Eau pour le traitement des effluents, on n'arrivera pas à reconquérir la qualité de ce cours d'eau - il existe des mesures, pourquoi ne pas les utiliser?
33	MET31	Estuaire fluvial Isle	Isle	Littoral	non	doute			6	- les pressions sur le vivant sont qualifiées de faible. Si elles sont dues à la pêche, elles ne sont pas faibles, mais plutôt fortes - les zones estuariennes sont l'objet de phénomènes complexes qu'il faut continuer d'étudier, et sont le réceptacles des pollutions en provenance de l'amont, qu'il convient d'intégrer dans le diagnostic. - il existe des données de température (pêcheurs professionnels) à Fronsac

Observations du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne sur l'état des lieux de la DCE bassin amont de la Dordogne –

Remarques d'ordre général sur les zones humides :

Dans l'état des lieux du territoire, de mai 2004, les enjeux identifiés pour le bassin amont sont particulièrement justifiés, et il est nécessaire d'insister sur les pressions actuelles sur les zones humides fonctionnelles et la nécessité de mettre en place une stratégie de gestion pérenne.

A savoir, l'assèchement reste la principale cause de dysfonctionnement voire de disparition de nombreuses zones humides encore aujourd'hui. Les principales causes que nous identifions régulièrement sont :

-Captages AEP, suite à la canicule de 2003, de nombreuses études sont en cours sur les têtes de bassin et les secteurs riches en zones humides pour d'éventuelles nouvelles implantations.

-Certaines pratiques agricoles qui dans le système de contrats actuels nécessitent l'assèchement des zones humides pour conquérir de nouvelles surfaces mécanisables et "faire propre" en cas de contrôle, en particulier concernant la prime à l'herbe (pour exemple, tout bloc rocheux se voit déduit de la surface déclaré, et toute présence de joncs entraîne l'exclusion de la surface concernée de la prime attribuée).

-Les contrats CAD, actuellement, seul outil mis à disposition des animateurs des documents d'objectifs Natura 2000, dans le cadre de parcelles concernées par une production agricole ne répondent pas pleinement d'un point de vue technique aux enjeux de conservation des secteurs humides et ne sont pas incitatifs d'un point de vue financier.

Il est important de souligner l'enjeu lié au maintien des zones humides en tête de bassin qui sont le plus souvent de petites tailles, diffuses sur le territoire, avec un effet cumulatif important où les acteurs concernés sont d'horizons variés et nombreux.

La conservation du fonctionnement de ces zones passe par un travail particulièrement conséquent d'information, de sensibilisation et de contacts dont l'organisation reste très différente des grandes zones humides rencontrées dans les secteurs en aval.

La conservation d'un bon état du chevelu nécessite la conservation du fonctionnement de l'ensemble des zones humides et pas uniquement de celles dites "remarquables" (Natura 2000, Znieff, Zones vertes SDAGE, Réserves...).

Pour le Cantal, le Plan Départemental Zones Humides en cours d'élaboration pourrait être un outil expérimental d'orientation en terme d'intervention et d'acteurs sur les zones humides du département.

Remarques relatives aux Masses d'eau :

Masse 794 – Le marais de la Dore (tourbière au pied du Sancy traversée par les pistes de ski), enjeu hydrologique, paysager, symbolique.

Masse 810 (à vérifier) – sur le territoire du Sivu Auze Ouest-Cantal (Auze affluent de la cère-barrage de st Etienne Cantalès) nombreux drainages, décharges sauvages, et pressions d'urbanisme et d'aménagement grandissantes.

Sur certaines zones humides du tact (Artense, commune de Champs sur Tarentaine), répertoriées en 2002 dans le cadre de l'atlas des zones humides du Cantal, ont subi d'importantes dégradations. Ce constat a eu lieu dans le cadre du travail relatif à la convention d'assistance technique pour les zones humides signée en 2004 avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur le secteur de l'Artense (2004-2006).

La liste n'est pas complète mais donne une idée des problèmes rencontrés sur différents territoires.

Listes des participants aux réunions et personnes rencontrées

Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal

Structure	Nom
CPIE Haute Auvergne	Jean-Marie BORDES
Direction Départementale Jeunesse et Sports du Cantal	Sylvain ORTHLIEB
DIREN Auvergne	Paul PICQ
EDF GEH Dordogne	Dominique BRUN
Fédération de Pêche du Cantal	Agnès TRONCHE
Fédération de Pêche du Puy de Dôme	François DESMOLLES
Fédération Départementale de Chasse du Cantal	Georges DUCHER
Fédération Départementale de Chasse du Puy de Dôme	David LAFITTE
Groupement des Producteurs autonomes d'électricité du Massif Central	René ROY
Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne	Guy SENAUD
Association de Sauvegarde du Lac de la Crégut	Laurent MERCIER
ADASEA du Cantal	Eike MAES
Comité Départemental de Canoë Kayak du Puy de Dôme	
Communauté d'Agglomération d'Aurillac	Hubert BLANCHARD

Structure	Nom
Communauté de Communes Bort - Beaulieu - Lanobre	Michel DUFOUR
Communauté de Communes du Pays de Gentiane	Jean Pierre JUILLARD
Communauté de Communes du Pays de Salers	Cédric BEAUSSONIE
Communauté de Communes du Cézalier Cantalien	Jean-Claude WALCHLI
Communauté de Communes du Cézalier Cantalien	Bernard CUZOL
Communauté de Communes du Pays de Murat	Magali GONDAL
Communauté de Communes du Pays de Murat	Madame CHANSON
Conseil Général du Cantal	Bruno DENISE
Conseil Général du Cantal (MAGE)	Eliane GLISE
Conseil Général du Puy de Dôme	Gilles ACHARD
Conseil Supérieur de la Pêche Brigade départementale du Cantal	Patrick CUMINGE
Conseil Supérieur de la Pêche Délégation Régionale Auvergne, Limousin	Henri CARMIE

Département de la Corrèze

Structure	Nom
Association Corrèze Environnement	Daniel SOULARUE
Communauté de commune du Pays de Tulle	Anne CHOLET
Fédération de Pêche de la Corrèze	M. PRIOLET
Fédération de Pêche de la Corrèze	Anne-Laure DAVID
Conseil Supérieur de la Pêche – Délégation régionale Auvergne-Limousin	M. CARMIE
Conseil Supérieur de la Pêche – Brigade départementale	M. DUMEE

Département du Lot

Structure	Nom
ADASEA du Lot	Fabienne SIGAUD
Association Développement Vallée Dordogne ADVD	Christophe PRUNET
Chambre Départementale d'Agriculture du Lot	Robert ROUSSIES
Communauté de Communes Quercy Bouriane	André COCULA
Communauté de Communes du pays de Souillac	Léopold BLANC
Communauté de Communes Haute Bouriane	Patrice CHARBONNEAU
Communauté de Communes du pays de Salviac	Virginie PELLICER
Conseil Général du Lot	Damien JACQUES
Conseil Général du Lot	Valérie MONTE
Conseil Supérieur de la Pêche brigade 46	Xavier CHASLARD
Conseil Supérieur de la Pêche brigade 46	Therry DESTANG
DDAF du Lot	Willy PARNAUDEAU
EDF GEH Dordogne	Stéphane DESCLOUX
Fédération des associations de pêche et pisciculture du lot du Lot	Patrice JAUBERT
Groupement Associatif de Défense de l'Environnement du Lot	Jacques PHILBERT

Structure	Nom
Parc Naturel Régional des Causses du Quercy	Joël TREMOULET
Syndicat de la Moyenne Vallée de la Dordogne	Jacques CHAMBILY
Syndicat mixte du pays Bourian	Etienne BONNEFFOND
Syndicat Mixte pour l'Aménagement Coordonné de la Vallée de la Dordogne	David BARILLOT
Syndicat Professionnel des loueurs et prestataires lotois de canoës kayak et disciplines associées	Monsieur LAKATOS
Union Fédérale des Consommateurs du Lot	Jean-Marie AILLET

Département de la Dordogne

Structure	Nom
AAIPBAG Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin de la Garonne	Frédéric DELMARES
Agence de l'Eau Adour Garonne - Délégation de Brive	Alain EMERIAU
Agence de l'Eau Adour Garonne - Délégation de Brive	Benoît WIBAUX
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne	Richard CABEDOCE
Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne	Yohann SEES
Conseil Général de la Dordogne	Cathy PRIGENT
Conseil Général de la Dordogne	Sébastien REGNER
EDF GEH Dordogne	Stéphane DESCLOUX
EDF GEH Dordogne	Monsieur GALLEYRAND
Fédération de Pêche de la Dordogne	Christian HIVERT
Fédération Départementale de Chasse de la Dordogne	Sébastien DUFOUR
Fédération Départementale de Chasse de la Dordogne	Monsieur VILLATE
SOGEDO Dordogne gestionnaire réseaux AEP et assainissement	Jean-Claude ABADIE
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural de la Moyenne vallée de la Vézère	Jean-Claude LACOMBE
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural de la Moyenne vallée de la Vézère	B. LEONARD
Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et l'Entretien du Bassin de l'Isle en Périgord	Guillaume CHERRIER

Structure	Nom
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Pays des cantons de Ribérac - Verteillac - Montagrier	Jean-Claude NORBERT
Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement du Pays des cantons de Ribérac - Verteillac - Montagrier	Valérie CAUDRON
Union Départementale des Consommateurs	François FERNANDEZ
Communauté d'Agglomération Périgourdine	Martine MORTIER
Communauté d'Agglomération Périgourdine	Emmanuel RABIER
Communauté de Communes de Bergerac Pourpre	M. PEYREBRUNE
Communauté de Communes de Bergerac Pourpre	M. ANDRES
UDAF Union départementale des Associations familiales	Christian MONCOMBLE
Conseil Supérieur de la Pêche brigade 24	Patrick NUQUES
Conseil Supérieur de la Pêche brigade 24	Serge ROUBINET
UNICEM région Aquitaine département 24	M. DUDILOT
UNICEM région Aquitaine département 24	M. POUXVIEL
Pays du Grand Bergeracois	Serge FOURCAUD
Pays du Périgord noir	Liliane BATAIS
CEMAGREF	Richard RAYMOND
CEMAGREF	Pierre MAUREL

Département de la Gironde

Structure	Nom
Agence de l'Eau Adour Garonne Délégation de Bordeaux	Mélina LAMOUREUX
Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde	Nicolas SUSPARREGUT
Association Agréée Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde	Jacqueline RABIC
Chambre Départementale d'Agriculture de la Gironde	Marie-Pierre VIALLET
Fédération de Pêche de la Gironde	Monsieur CHAGNAUD
SEPANSO de la Gironde	Marie-Thérèse CEREZUELLE
Université de Bordeaux I VMR EPOC 5805 CNRS	Eric MANEUX
SI des Bassins Versants de l'Engranne et de la Gamage	Sébastien LAVIGNE
SI d'Aménagement des Bassins Versants du Moron	Monsieur BAURENS
SI d'Aménagement hydraulique du Bassin de la Dronne	Monsieur CHAGNAUD
Communauté de Communes du canton de Saint Savin	Monsieur BAURENS
Communauté de Communes du Pays de Coutras	Gérald LE PIOUFLE
Communauté de Communes de Libourne	Alain LAVIGNE
CEMAGREF	Richard RAYMOND



EPIDOR
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 13, 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Tél : 05.53.29.17.65
Fax : 05.53.28.29.60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr



Ce document est disponible sur
www.eptb-dordogne.fr